



**Parcours ludique**

**pour enfants**



**Parc du château**



## Le mot du Maire

Ce nouveau numéro d'entre Lacs et Durance démontre une fois de plus le dynamisme de l'équipe municipale. Une équipe attachée à faire évoluer notre village, en préservant le difficile équilibre entre fiscalité, investissements et services.

2018 restera une année importante par le volume d'investissements exceptionnels pour des travaux indispensables : route du Lauzet, isolation du bâtiment de la mairie, enfouissement des réseaux, rénovation de l'éclairage public à la traversée du village et bien sûr la création de la place du village avec extension du parc du château représentant un coût global de plus de 1,1 million d'euros.

Nous avons eu la satisfaction d'accueillir la ministre des transports pour la sensibiliser aux problèmes liés à l'absence de déviation de notre village.

C'est une première réussite qui ne préjuge en rien de la poursuite de notre combat et qui nous pousse au rassemblement et à la vigilance.

Désormais notre commune dispose d'un site internet, il vous permettra de suivre l'actualité de notre village et d'y trouver bon nombre d'informations et de renseignements utiles à vos démarches administratives.

Pour clore le chapitre 2019, le conseil municipal a récemment approuvé à l'unanimité une participation au transport scolaire pour l'année 2018-2019 de 50 € par enfant ayant acheté la carte à 110 €.

Si nous pouvons nous réjouir du travail effectué au cours de cette année, d'autres défis restent à relever.

Le premier d'entre eux est d'achever en 2019 l'étude de la rénovation de notre école avec pour objectif une mise en service avant 2024

Ce délai semblera bien trop long pour certains, il est cependant indispensable pour, à la fois achever les études,

mais également demander et obtenir les financements indispensables en attendant de retrouver une capacité à emprunter afin de ne pas exagérément alourdir une fiscalité pourtant maîtrisée et que nous souhaitons contenir à des niveaux acceptables.

Le travail de l'année 2019 se profile, le premier et le plus important sera la création de la station d'épuration qui débutera au premier semestre 2019

Ces travaux seront portés par la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

La restauration du four et de la forge de la Fare présente un niveau de financements global remarquable qui permettra le début des travaux dès ce printemps.

Pour 2019 nous souhaitons également porter un soin particulier à l'entretien des routes et à la propreté de notre village.

La création de commerces sur la place, l'animation du village, l'avenir de « l'hôtel Fourrat », la réparation des fuites sur le réseau d'eau potable, la gestion de notre camping, les abords du lac, l'accueil d'un site de compostage des déchets verts sur la zone du Planet sont également en réflexion et étudiés.

Le marché de Noël clôturera une saison riche en événements, démontrant une fois de plus la palette très étendue des activités et manifestations de notre village

Vous, ses habitants, en constituez les forces vives et démontrez une fois de plus votre dynamisme

Soyez-en ici remerciés car grâce à vous le lien social n'est pas un vain mot.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2019.

*Michel FRISON*

## VŒUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 4 janvier - 18h30 - Espace Château

### État civil

#### Naissances

**ANDRÉ Louis**, 12/12/2017

**BERTHIER Maud**, 25/08/2018

**ANDRE Chloé**, Alice, Cathlyn, 13/09/2018

**VILLEMONT Carline**, Lou, Margot, 10/10/2018

**VACHET Léo**, Patrick, René, 26/11/2018

#### Décès

**Monsieur Jean Léon Camille COIN**, décédé le 15/11/2018 à BRIANCON

**Mairie de la Roche de Rame - Le Clos - 05310 LA ROCHE DE RAME**

Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 12h

e-mail : [mairie.rochederame@orange.fr](mailto:mairie.rochederame@orange.fr) - Tél : 04 92 20 90 10





## SITE INTERNET

Il devenait impératif pour la municipalité de se doter d'un site internet, c'est chose faite. Depuis quelques semaines, en complément de la page facebook, diverses informations sont accessibles au public sur le site internet : [www.larochederame.fr](http://www.larochederame.fr)

Ce site a été créé par la commission communication, il est géré par celle-ci ainsi que par le secrétariat de mairie. Cette solution permet d'être très réactif dans les publications et également de réduire les coûts de fonctionnement, qui s'élèvent à 200 euros par an comprenant le nom de domaine.

Afin de faciliter vos démarches, administratives (carte d'identité, permis de conduire, passeport, carte grise...) ou d'état civil (mariage, naissance, pacs...), des liens sont accessibles afin de vous rediriger vers les services de l'État. Néanmoins le secrétariat reste bien évidemment à votre disposition pour toutes vos questions et saura vous accompagner dans vos démarches.

Les associations rochones disposeront d'une page spécifique et les animations diverses du village seront publiées dans la rubrique « Évènements », sous réserve qu'elles soient communiquées en temps voulu par les associations.

Qu'ils soient municipaux ou communautaires, différents services offerts à la population sont d'ores et déjà sur le site (La crèche, la Poste, la bibliothèque, les transports, le cinéma...), d'autres informations viendront le compléter au fil du temps (idées de balade par exemple).

Enfin, une page contact est à votre disposition, n'hésitez pas à l'utiliser pour contacter le secrétariat mais également pour toutes vos remarques concernant ce site afin de nous aider à l'enrichir et l'améliorer.



### contactez-nous

Le Clos - 05310 La Roche de Rame

04 92 20 90 10

[mairie.rochederame@orange.fr](mailto:mairie.rochederame@orange.fr)



## Conseil Municipal Jeunes

La première partie du mandat des jeunes élus a consisté à découvrir le travail effectué par les élus sortants.



Le 28 Juin dernier, le conseil communautaire de La Communauté de Communes du Pays des Écrins s'est déroulé à l'Espace Château... L'occasion de découvrir un conseil intercommunal, les jeunes ont été impressionnés par le sérieux de cette réunion et par la teneur des débats.

Les élus ont demandé aux jeunes conseillers de leur faire découvrir leur école, le 27 octobre avant un conseil municipal l'ensemble des élus de la commune, adultes et jeunes, se sont retrouvés dans ces locaux de l'enseignement. L'occasion idéale pour faire un point sur cet établissement, les travaux, le fonctionnement, l'organisation des classes...

Le 31 octobre, a eu lieu la soirée Halloween, les jeunes élus ont participé à l'élaboration de la soirée halloween en partenariat avec le comité des fêtes, ils ont pu émettre leurs idées au cours des réunions, les aider à la préparation et c'est plus de 70 enfants qui ont participé à cette soirée.

Les élus du conseil municipal jeunes ont un rôle très représentatif de la commune, de la lecture du message de l'Ufac (Union Française des Anciens Combattants) au 11 novembre, à l'inauguration de la nouvelle place du centre village. Leur présence dynamise la vie du village, c'est avec plaisir qu'ils sont reçus par le conseil municipal « Adultes » à leur demande.

La boîte à idées sera prochainement installée aux abords de l'école, elle est pour vous les enfants Rochons, n'hésitez pas à nous faire part de vos idées, suggestions, remarques. En tant que porte paroles des jeunes, les élus ont participé au comité de pilotage de l'école sur les prochaines activités périscolaires et à deux conseils de classe.

Mais, leur investissement pour les autres est tout autant important. A leur initiative, l'ensemble du conseil municipal jeunes a tenu un stand pour appeler aux dons de jouets pour les « enfants sans Noël ».

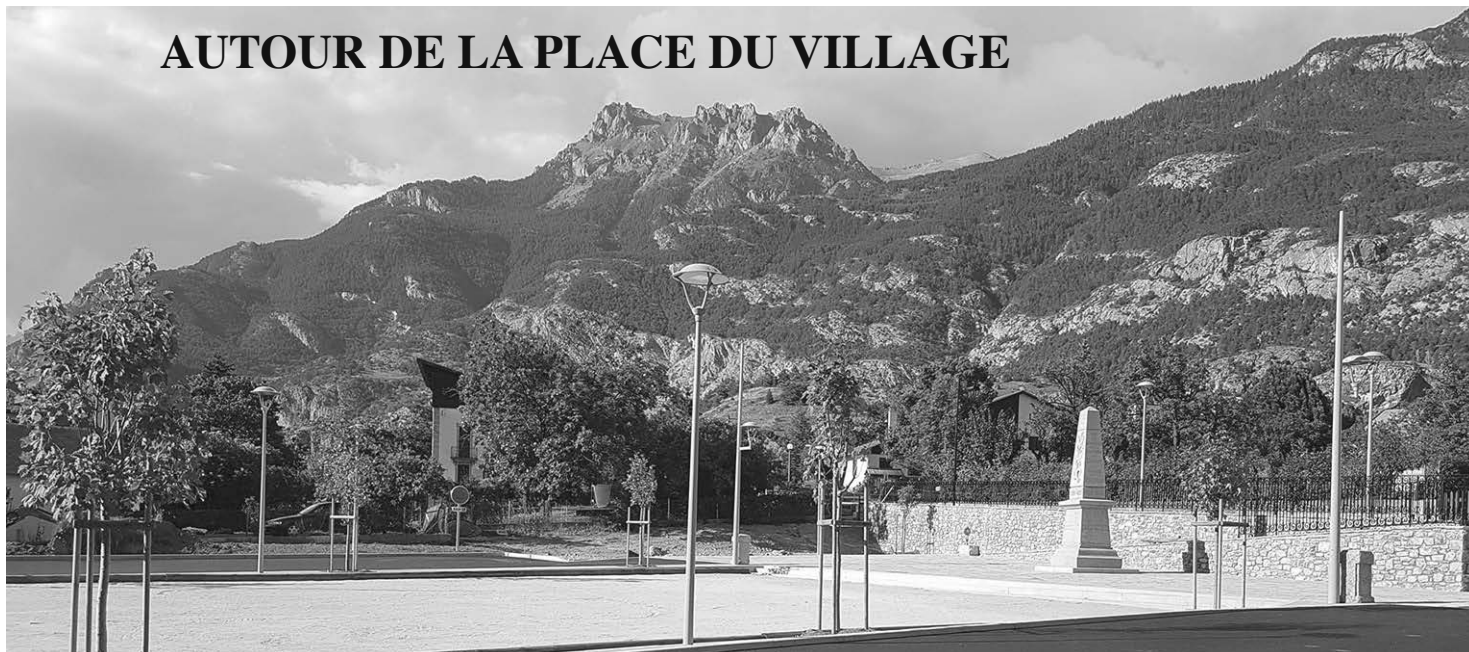
Alix, Alex, Souad, Line et Alyzée tiennent à remercier toutes les personnes qui ont participé en se présentant à leur stand ce jour-là. L'ensemble des jouets a ensuite été remis au Secours Populaire, l'occasion de visiter les lieux et de mieux connaître l'association. Les jeunes élus sont fiers de savoir que grâce à leur action, ce sont 38 enfants qui vont bénéficier d'un cadeau grâce à eux.



### Les projets en cours :

Les jeunes élus travaillent actuellement sur l'élaboration d'un flyer sur la faune et la flore autour du lac dans le but de sensibiliser toutes les personnes qui s'y promènent et de l'importance de notre écosystème qu'il faut protéger.

## AUTOUR DE LA PLACE DU VILLAGE



La livraison en juillet 2018 de la nouvelle place du village constitue dorénavant sa nouvelle centralité.

La commune disposant de terrains autour de cette place réfléchit à la création d'activités permettant

- de répondre aux souhaits de la population exprimés dans le cadre d'un questionnaire en 2017,
- de créer des espaces de convivialité,
- d'améliorer le lien social entre les habitants.

Dans le contexte d'une absence totale de commerces permanents, qui est le nôtre, il convient notamment de définir un concept marchand qui s'appuie :

- sur une analyse des potentiels du marché parmi l'ensemble des activités de proximité susceptible de trouver une place sur la commune,
- sur un repérage des segments à développement potentiel,
- sur un calibrage de l'offre marchande en définissant le concept qui aura un réel impact sur les consommateurs tant permanents que touristiques.

Pour nous aider dans la décision à prendre, la commune a fait le choix de confier à un bureau d'étude spécialisé le soin de nous faire des propositions sur 3 scénarii de concept marchand en définissant pour chacun d'eux les conditions de réussite.

Faisant suite à une réunion avec le responsable du bureau d'étude LESTOUX et Associés au cours de laquelle les 3 scénarii ont été présentés,

- 1 – conciergerie rurale connectée,
- 2 – épicerie associative,
- 3 – boulangerie et restauration rapide,

**Le conseil municipal a considéré que le scénario 1 correspondait le mieux aux objectifs fixés.**

Le principe de la conciergerie rurale connectée consiste

- à offrir des produits artisanaux et locaux,
- à permettre l'installation d'un bar, petite restauration sur place ou à emporter,
- à offrir des services qui seront définis ultérieurement tels que livraisons, pressing, repassage, gaz, ...



Dans une deuxième phase le bureau d'étude est missionné pour évaluer les charges d'exploitation et pour fournir un compte de résultat prévisionnel en fonction du dimensionnement du projet. Il définira les conditions du montage du projet en fonction des hypothèses d'investissements, de rentabilité et du mode de gestion de l'établissement.

## LA RESTAURATION DE LA FORGE ET DU FOUR DE LA FARE DÉBUTERA AU PRINTEMPS

Après deux années de recherche de financement, d'appel à la population pour y participer au travers de la souscription de la fondation du Patrimoine (*qui est toujours opérationnelle jusqu'à l'ouverture complète des deux bâtisses*), le déblaiement des décombres de la forge a été réalisé en octobre dernier. Ainsi, les travaux de restauration commenceront au printemps prochain pour se terminer en juin 2019.

A ce jour, la souscription a récolté la somme de 4225 €, ce qui confirme l'intérêt de la population pour sauver ce patrimoine inédit. Cependant, l'aménagement intérieur nécessitera des travaux de mise en électricité et d'acquisition de matériel pour que la forge soit effectivement utilisable. Votre don, dans le cadre de la souscription de la Fondation du Patrimoine, sera à nouveau le bienvenu et vous permettra, si vous êtes imposable, de bénéficier d'un crédit d'impôt de 66 % du montant du don.

La Roche de Rame sera ainsi dotée d'un four utilisable au cœur du village et d'une forge, témoin assez rare dans le département d'une activité artisanale et économique où la débrouillardise témoignait du bon sens des anciens. Nous avons retrouvé dans la maison d'Adolphe Queyras (acquise ensuite par l'association les Croquignards), un reçu de Jean Louis Durand qui était le forgeron en 1903. Vous en trouverez ci joint la copie et, par commodité de lecture, la retranscription ci-dessous :

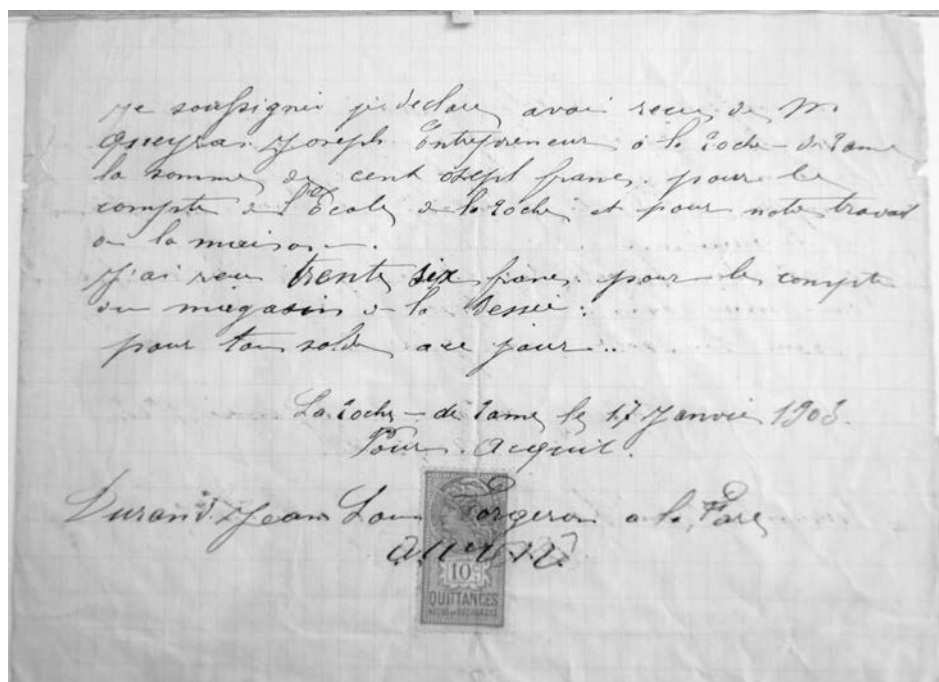
*Je soussigné, je déclare avoir reçu de Mr Queyras Joseph, entrepreneur à La Roche de Rame, la somme de cent sept francs pour le compte de l'école de La Roche et pour notre travail à la maison. J'ai reçu trente six francs pour le compte du magasin à la Bessée.*

*Pour tous solde à ce jour*

*La Roche de Rame le 17 janvier 1903*

*Pour acquit*

*Durand Jean Louis Forgeron à la Fare*



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque se situe quartier Les Queyras, près de l'église.

### HORAIRES D'OUVERTURE

- de 14 h à 17 h du 1er mercredi d'octobre jusqu'au dernier mercredi d'avril.

- de 15 h à 18 h du 1er mercredi de mai jusqu'au dernier mercredi de septembre.

### QUEL EST SON RÔLE ?

La bibliothèque municipale de La Roche de Rame est un service public de prêt de livres et autres documents. Pour cela, elle dispose d'un budget pour en acquérir et travaille en lien avec la Bibliothèque Départementale de Prêt. De plus, elle peut contribuer aux loisirs, à la culture, à l'information et à la documentation, et favoriser le lien social entre la population. Elle peut être amenée à participer à des animations, aux fêtes et événements liés à la culture et aux loisirs. Son fonctionnement est entièrement assuré par des bénévoles.

La bibliothèque dispose de plus de 2000 ouvrages et de quelques CD (lecture de livres adultes, CD musicaux et de contes pour les enfants).

Agréablement installée dans l'ancienne mairie, dans un local récemment rénové, la bibliothèque accueille, dans une ambiance chatoyante, ses lecteurs qui choisissent leurs ouvrages classés par catégories.

### EMPRUNT DES OUVRAGES

L'emprunt de livres et documents est conditionné par le versement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé annuellement par le conseil municipal. Il existe trois formules d'inscription :

- L'inscription individuelle (10 € pour 2018)

- L'inscription par famille (parents et enfants mineurs, 12 € pour 2018)

- L'inscription destinée au vacancier, présent pour une durée maximale de 2 mois. (4 € pour 2018)

### DURÉE ET MODALITÉS DE L'EMPRUNT

La durée de prêt est de deux mois au maximum.

L'emprunt est conditionné, le cas échéant, par le retour des livres et documents précédemment empruntés dans la limite des délais impartis. Le lecteur ne pouvant se déplacer aux heures d'ouverture de la bibliothèque a la possibilité de déposer les ouvrages en mairie.

Toutefois, l'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des ouvrages et documents sont libres et ouverts à tous, adhérents ou non !

### ESPACE POUR ENFANTS

La bibliothèque dispose d'un espace pour les enfants. De petits fauteuils et chaises les accueillent afin de leur offrir un endroit pour consulter les livres, dessiner et passer un moment de loisirs tout en prenant goût à la lecture. Les bénévoles sont également à la disposition de la crèche et de l'école et les accueillent à des moments spécifiques.

De plus, une activité « bébé lecteur » est animée par l'une des bénévoles.

### RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement, il convient de s'adresser à la bibliothèque lors des horaires d'ouverture ou au 04 92 20 97 71, à la mairie 04 92 20 90 10 ou après du responsable 06 10 40 78 32.




## BÉBÉS LECTEURS

BIBLIOTHÈQUE DE LA ROCHE DE RAME

**1 samedi par mois de 9h30 à 10h30**

Enfants de 0 à 3 ans, accompagnés d'un adulte.  
Ouvert aux adhérents de la bibliothèque de la Roche de Rame (renseignements à la bibliothèque le mercredi entre 14h et 17h)

Les dates des séances bébélecteurs :  
8 décembre 2018 - 12 janvier 2019  
16 février 2019 - 16 mars 2019  
13 avril 2019 - 4 mai 2019  
15 juin 2019



## PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA ROCHE DE RAME

La Communauté de Communes du Pays des Écrins construira prochainement une station d'épuration (STEP) sur la commune de la Roche de Rame. Cet ouvrage permettra de traiter les eaux usées de la commune exceptés ceux du hameau de Pra Reboul, qui possède sa propre station de traitement. Les travaux débuteront en 2019.

Cette STEP sera implantée sur les parcelles C1942 et C1941, en bleu sur la vue aérienne ainsi que deux postes de relevage sur le chemin menant à la casse de M. LELIEVRE.

Le projet respecte les prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif, entre autre l'implantation à plus de 100 m des habitations. Il prend en compte les contraintes d'inondation du site. En effet, suite à une étude hydraulique et une simulation d'une crue centennale, tous les ouvrages électriques seront construits à une hauteur de 1m du terrain naturel. Une étude faune flore a été menée et cette zone ne



présente aucun enjeu environnemental.

Une attention toute particulière sera apportée à l'intégration paysagère et à l'esthétique des bâtiments constituant cet ouvrage d'épuration de type compact qui devrait être mis en route au cours de l'année 2020.

## PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Les Communautés de communes du Nord du département, labellisées « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » se préoccupent depuis plusieurs années du traitement de leurs déchets verts, leurs boues de station d'épuration et leurs déchets alimentaires.

Sans solution locale pour l'heure, le transport et le traitement de ces déchets représentent un coût d'environ 550 000 euros /an pour l'ensemble du territoire. Ils sont transportés dans les Alpes de Haute-Provence (180 km), dans le Nord-Isère (280 km) et dans la Loire (400 km).

Devant la nécessité de réduire l'impact environnemental et les coûts de transport de ces déchets, les 4 EPCI (communauté de communes du Briançonnais, du Pays des Écrins, du Guillestrois Queyras et de Serre-Ponçon) ont saisi l'opportunité d'étudier la faisabilité de la création d'une plateforme de co-compostage sur le territoire, avec le soutien financier de l'Ademe et de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur.

L'emprise foncière nécessaire pour réaliser un tel équipement est de 8000 à 10 000 m<sup>2</sup>. Après avoir recensé les différentes possibilités foncières qui soient centrales pour le territoire, il s'est avéré que la Zone du Planet pourrait correspondre aux besoins de cette installation.

Le conseil municipal a donc été sollicité par les quatre communautés de communes pour voter et approuver une délibération permettant de conduire une étude de faisabilité sur ce site industriel, à maîtrise d'ouvrage future communautaire.

Après une réunion d'information des conseillers avec Pierre Leroy, président du PETR du Grand Briançonnais et la chargée de mission du projet pour les 4 EPCIs, le conseil municipal s'est engagé à visiter une plateforme de co-compostage pour en mesurer l'impact potentiel des nuisances (bruit, odeurs) avant de prendre une décision.



# Vie locale

Le Maire et deux conseillers sont allés visiter le site du Gapeau (Var). Ils étaient accompagnés de la chargée de mission du projet pour les 4 EPCIs. L'entreprise en charge du process a présenté l'équipement de traitement. La plateforme de co-compostage du Gapeau met en œuvre le process technique qui pourrait être retenu dans l'étude.

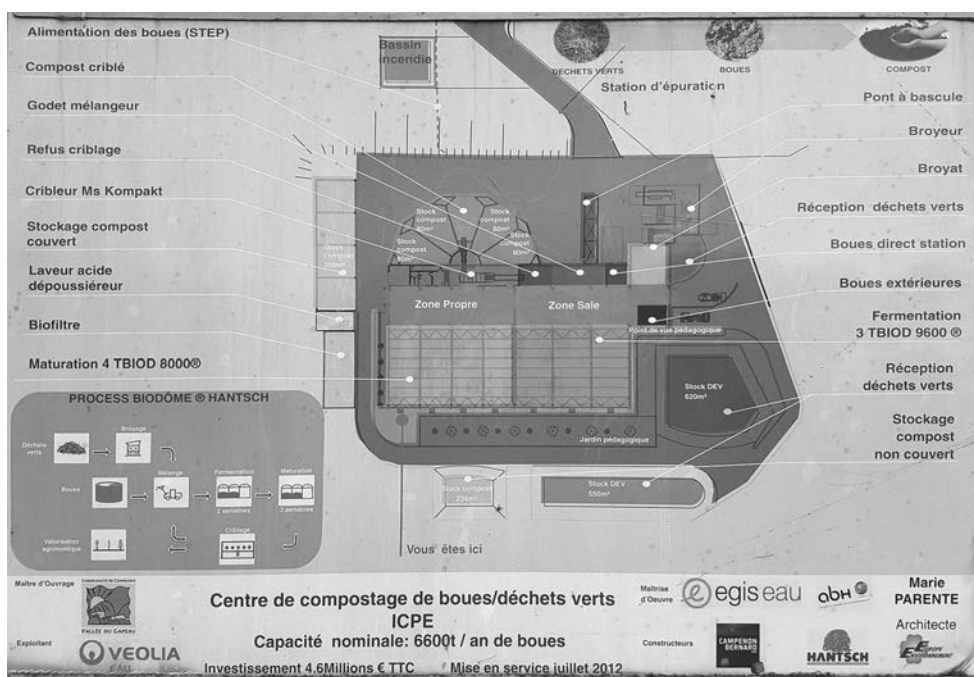
Sans rentrer dans les détails techniques du process, on peut décrire :

1) la zone sale dans laquelle on trouve :

- Casiers de déchets verts broyés et des boues
- Godet mélangeur pour réaliser la « mixture » équilibrée entre déchets verts (carbone) et boues (azote)
- 3 casiers de fermentation

2) et la zone propre, ou on trouve :

- 4 casiers de maturation



Plan de la plateforme de compostage du Gapeau (Var)

Le process est géré par 2 techniciens sur place. Les machines de paramétrage (suivi remplissage, température...) sont reliées au siège social du constructeur, le pilotage à distance est possible et permet de réduire les coûts.

Avant d'accéder au site, les élus de La Roche de Rame se sont arrêtés dans le quartier le plus proche (environ 100 m), ils ont alors senti une très faible odeur d'humus, probablement liée au passage d'un camion chargé de compost à ce même moment, sur la route à côté.

Ils ont relevé, dans l'enceinte même du site, des odeurs plus ou moins importantes selon la zone. La gêne concerne donc essentiellement les personnes travaillant sur le site de compostage. De plus, ce site comporte également une station d'épuration, ce qui ajoute des odeurs supplémentaires. Pour la visite les portes des bâtiments étaient restées ouvertes, laissant les odeurs s'échapper, en temps normal elles ne s'ouvrent que pour le passage des engins, la désodorisation étant ainsi plus efficace. Globalement, les élus ont été agréablement surpris par le peu de nuisances olfactives du site.

Le conseil municipal du 30 novembre s'est prononcé favorablement au lancement de l'étude de faisabilité environnementale, technique, économique et juridique (et non sur le lancement des travaux qui constituera une seconde étape) avec les exigences suivantes :

- une étude de dispersion d'odeur doit être réalisée avant et après la construction de l'ouvrage
- le site ne doit pas dépasser le seuil de 2 unités d'odeur à 200 mètres du site
- le site soit muni d'une unité de désodorisation
- la commune doit être associée au projet
- une étude de compensation pour la commune doit être étudiée par les 4 communautés de communes.

L'étude, portée par les 4 communautés de communes et conduite par un bureau d'études indépendant, démarrera en 2019 et sera financée par l'Ademe à hauteur de 70 %.

# Les réunions des élus

## CONSEIL MUNICIPAL - 20 JUILLET 2018

**Présents :** Michel FRISON, Agnès ANTOINE, Elisabeth RICHARD, Olivier CHIENNO, Jean-Robert RICHARD, Jean François ALBRAND, Gilbert AVERSA, Frédérique PASQUALI , Steeve PEYRON, Isabelle CARRIER, Amandine FIOT, Olivier CHIENNO.

**Procurations :**

Nathalie MAUREL donne procuration à Elisabeth RICHARD  
Aurélié ROUSSELOT donne procuration à Steeve PEYRON  
Paul BASSA donne procuration à Michel FRISON

**Secrétaire de séance :** Frédérique PASQUALI (élue à l'unanimité)

**1/ Compte Rendu du conseil municipal du 8 Juin 2018**

Steeve Peyron fait part aux membres du Conseil Municipal que sa remarque sur l'aménagement d'un passage sur l'emprise de la remise Queyras vers le parc du château pas été retransmise dans ce compte rendu.

**Vote à l'unanimité**

**2/ Délibérations :**

**FIXATION DES LIMITES DE L'AGGLOMÉRATION**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil conseillers qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique y compris sur la RN 94 à l'intérieur de l'agglomération.

Il rappelle que l'accès au parking sud du lac est situé en dehors des limites de l'agglomération de même que l'accès à l'entreprise CGA située en face du parking sud du lac.

Monsieur le Maire rappelle également les divers courriers adressés à la DIRMED sur la dangerosité potentielle de l'accès au parking sud du lac en raison des vitesses de circulation quelquefois trop élevées ou non adaptées.

Il informe également les conseillers que la DIRMED conservera par convention la responsabilité des dommages pouvant résulter des chutes de pierres ou de blocs au droit du lac sur la RN94.

Vu,

- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983.ode Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2131-1, L.2131-2, 2°, L.2212-1, L.2112-2 et L.2213-2,
- Le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-2, R 411-8 et R411-25,
- l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par les arrêts subséquents,
- l'avis favorable du Chef de District des Alpes du Sud de la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (courrier du 7 juillet 2009),

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant que la fixation des limites de l'agglomération, en fixant dans cet espace la vitesse maximale des véhicules à 50 km/h, a pour objet d'assurer une meilleure protection des piétons, notamment des riverains,

Considérant la nécessaire sécurisation de l'entrée du parking sud du lac ainsi que l'accès à l'entreprise CGA.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- décident d'implanter les limites de l'agglomération de la Roche de Rame sur la route nationale n°94 au sens de l'article R110-2 du Code de la Route.

A droite :

- le panneau d'entrée d'agglomération se situera au sommet « du ratelier » au Point de Repère 138 +294.



- le panneau de sortie d'agglomération dont la position reste inchangée au point de repère 139 +480.

A gauche :

- le panneau de sortie d'agglomération se situera au sommet « du ratelier » au point de repère 138 +294
- le panneau d'entrée d'agglomération dont la position reste inchangée se situera au point de repère 139 + 480

### **ANNULATION D'UN MOIS DE LOYER A MADAME DIVRECHY VALERIE SUITE A UNE OBLIGATION DE RELOGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les travaux d'isolation du bâtiment de la mairie. Pendant la durée des travaux de réfection de la toiture et en raison du désamiantage, les locaux ne pourront pas être utilisés. Il en est de même pour l'appartement loué à madame Valérie DIVRECHY situé au-dessus de la crèche. Celle-ci va devoir se reloger pendant la durée des travaux.

Monsieur le Maire propose que pour pallier ces désagréments il lui soit accordé un mois de loyer et charges gratuites.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- Autorisent ce dernier à accorder à Madame DIVRECHY Valérie la gratuite du loyer et charges du mois d'août 2018 soit 557.95 euros et 60 euros.

### **ACCORD DE RÉSILIATION DE BAIL DE LOCATION. ÉPICERIE CHEZ PILOU**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier reçu le 14 mai 2018 de monsieur REYNAUD Paul-Emile sollicitant la résiliation de son bail de location pour l'épicerie sur le Riou à compter du 31 octobre 2018.

Il précise que cette activité ne lui permet pas de retirer des revenus suffisants pour en vivre et qu'il souhaite donc l'interrompre plutôt que se retrouver dans une situation de cessation de paiement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- acceptent la résiliation du contrat de location du commerce sur le Riou de monsieur REYNAUD Paul-Emile.

### **ELECTION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUITE A UNE DEMISSION**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission en tant que conseillère communautaire de Madame RICHARD Elisabeth, deuxième adjointe au Maire le 29 juin 2018.

Il convient donc de la remplacer à ce poste. Dans l'ordre du tableau des adjoints, Monsieur Aversa Gilbert, troisième adjoint qui doit la remplacer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- Désignent monsieur Gilbert AVERSA en tant que représentant de la commune de la Roche de Rame au Conseil Communautaire du Pays des Écrins.

### **MOTION RELATIVE AU NOUVEAU REGLEMENT REGIONAL DES TRANSPORTS**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

Le Conseil Régional PACA a décidé d'adopter en mai 2018 un nouveau règlement des transports.

Ce dernier aura plusieurs impacts sur nos territoires ruraux de montagne notamment en raison de :

- L'augmentation de la participation des familles à l'abonnement annuel qui passe pour les Hautes Alpes de 15 € à 110 €. Cette augmentation sera difficilement supportable pour les foyers de notre territoire et conduira certainement à l'impossibilité financière de nombreuses familles d'inscrire leurs enfants sur les services de transport scolaire.
- La distance école-domicile définissant les ayant-droits aux services de transports scolaires passe de 2 km à 3 km et aura un impact certain sur l'organisation de nombreuses familles dans plusieurs hameaux de notre territoire.

Le transport scolaire est une nécessité pour notre territoire et ce nouveau règlement régional ne permet pas des conditions d'accès à tous et devrait avoir un impact négatif sur la desserte de nombreux hameaux et un fort impact sur l'organisation des familles de nos villages.

Pour ces raisons, les membres du Conseil Municipal demandent à l'Assemblée Régionale de la Région



Provence Alpes Côte d'Azur et à ses représentants, Monsieur Renaud MUSELIER, Président, Monsieur Philippe TABAROT, Vice-Président délégué aux transports, Madame Chantal EYMEOUD, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente et Monsieur Roger DIDIER, Vice-Président à l'aménagement du territoire, de revoir en concertation avec les territoires ces conditions précisées dans le nouveau règlement régional des transports.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, :

- Approuvent cette motion
- Demandent que cette motion soit adressée à Monsieur Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, à Monsieur Philippe TABAROT, Vice-Président délégué aux transports, à Madame Chantal EYMEOUD, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Maire d'Embrun, et à Monsieur Roger DIDIER, Vice-Président à l'aménagement du territoire, Maire de Gap.

### **3/ Compte rendu des commissions**

#### **Etude Centre Village**

#### **Jean Robert RICHARD**

Suite à la demande de devis pour l'étude du centre village, deux candidatures sont arrivées, la commission développement économique et commerce a étudié et comparé les différentes propositions.

Etaient présents : A. Antoine, A. Fiot, S. Peyron, E. Richard, J.R. Richard,

Etaient excusés : N. Maurel, I. Lamiche

L'essentiel de la réunion est consacré à l'analyse des offres faite à la suite de la publication du cahier des charges relatif à l'aménagement économique et urbanistique de la nouvelle place du village. 2 cabinets ont répondu à notre appel. Le groupement Alpicité/Lestoux et le cabinet Elan.

Après une revue des avantages de chacune des propositions, incluant l'aspect financier, il est proposé d'attendre la réunion avec la communauté de communes pour déterminer notre position en insistant sur la nécessaire complémentarité qu'il doit y avoir entre les programmations des études de la commune et de la CCPE .

Jean-Robert Richard est élu vice- président de la commission à l'unanimité des présents.

Michel Frison demande à ce que ce dossier avance rapidement, cette étude pourrait venir en complément de celle qui va être menée par la Communauté de Communes. Elle doit pouvoir dire si un commerce est viable sur la commune sur les cinq dernières années.

L'étude urbanistique aura pour but l'aménagement autour de la place du village, elle permettra de ne pas se tromper d'activité lors de la vente de terrain autour de cette place.

Le déplacement du commerce sur la place permettra un stationnement plus facile qu'actuellement.

#### **Camping**

Elisabeth Richard informe les membres du conseil que les gérants du camping liés par la délégation de services publics signée il y a 3 ans souhaitent rompre le contrat qui les lie à la commune.

Un conseil a été demandé à notre avocat afin de connaître l'incidence financière pour la commune afin de préserver les intérêts de la commune car il conviendrait de racheter les chalets bois non encore amortis.

La commune a également rencontré les deux délégataires du Micky Bar qui ont fait part de leurs difficultés personnelles à poursuivre la délégation de service public.

Un point avec eux doit être fait à l'automne.

#### **Projet de création d'un site de compostage des déchets verts et boues d'épuration dans la ZA du Planet**

Michel FRISON propose d'inviter le chargé de mission qui suit ce programme à venir présenter ce projet lors d'une prochaine réunion du conseil municipal. Amandine Fiot se charge de voir avec elle ses disponibilités.

#### **Transports scolaires**

M Frison informe les membres du conseil que la communauté de communes du Pays des Écrins a voté une délibération approuvant deux tarifs :

- Maintien des 15 Euros pour la ligne Pra Reboul – École de La Roche de Rame



- 110 €uros comme la Région pour le transport scolaire vers le collège. Des discussions sont en cours avec la Région au sujet de cette augmentation

- **Travaux Mairie**

M Frison informe les membres du conseil qu'ils démarrent le lundi 30 Juillet par le désamiantage de la toiture. L'Agence postale et la Mairie seront fermées au public jusqu'au 13 aout mais répondra au téléphone et aux messages mail. La crèche déménage dans les locaux de l'école puis à la crèche de l'Argentière-La Bessée.

- **Parution du bulletin « Entre Lac et Durance »**

La revue doit paraître fin Juillet, le Bon à Tirer est en cours de relecture.

Un Article sur Facebook paraîtra au sujet de la modification des panneaux d'agglomération.

Suite à la résiliation du bail de location de l'épicerie, un article paraîtra également sur Facebook.

- **Etat des lieux pendant les congés de Géraldine pour les salles communales louées :**

Elisabeth Richard : 4 et 5 Aout

Isabelle Carrier : 28 et 29 Juillet

Agnes Antoine : 13 Aout

- **Les bacs à fleurs de la mairie seront installés sur la place du centre village**

Les conseillers municipaux se sentent peu investis par la communauté de Communes du Pays des Écrins au vu des documents qui leur sont transmis trop tardivement.

Monsieur Le Maire précise que les documents sont envoyés aux conseillers communautaires et non à la mairie. Il propose de les partager plus rapidement afin que les conseillers en prennent connaissance le plus rapidement possible pour permettre éventuellement un débat en réunion de commission ou en conseil communautaire.

## **CONSEIL MUNICIPAL - 3 SEPTEMBRE 2018**

**Présents :** Michel FRISON, Elisabeth RICHARD, Jean François ALBRAND, Daniel ALLARD, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Steeve PEYRON, Aurélie ROUSSELOT, Amandine FIOT, Nathalie MAUREL.

**Procurations :**

Isabelle CARRIER donne procuration à Frédérique PASQUALI

Jean-Robert RICHARD donne procuration à Michel FRISON

Agnès ANTOINE donne procuration à Steeve PEYRON

**Absents excusés :**

Olivier CHIENNO, Gilbert AVERSA, Paul BASSA

**Secrétaire de séance :** Steeve PEYRON (élu à l'unanimité)

**1/ Compte Rendu du conseil municipal du 20 juillet 2018 :**

Vote à l'unanimité.

**2/ Délibérations :**

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 1 pour l'année 2018 au budget général de la commune. Il propose de passer les écritures suivantes :



## Section de Fonctionnement

### Dépenses

Comptes	Objet	Montant
6411	Personnel titulaire	+ 9 600
6455	Cotisation assurance personnel	+ 8 300
6458	Cotisation autres organismes sociaux	+ 2 100
66 111	Intérêts	+ 5 000
6542	Créances admises en non valeur	- 25 000
	Total	0

## Section d'investissement

### Dépenses

Comptes	Objet	Montant
1641	Remboursement emprunts	+ 5 700
2318/1703	Réfection monument aux morts	+ 2 000
2318/1603	Isolation des bâtiments communaux	+ 10 000
2318/1502	Réfection routes de montagne	+ 10 000
	Intérêts	
2031/1501	Enfouissement ligne RN94	- 10 000
2318/1506	Chutes blocs le batheoud	- 17 700
	Total	0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire

- adoptent la décision modificative n° 1 du budget général de la commune pour 201

### **OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET DE L'EAU**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 1 pour l'année 2018 au budget de l'eau.. Il propose de passer les écritures suivantes :

## Section d'exploitation

### Dépenses

Comptes	Objet	Montant
6061	Fournitures non stockables	+ 15 000
6068	Autres matières et fournitures	+ 2 400
6262	Frais de télécommunications sociaux	+ 4 000
	Total	+ 21 400

## Section d'exploitation

### Recettes

Comptes	Objet	Montant
70111	Vente d'eau aux abonnés	+ 21 400
	Total	+ 21 400

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- adoptent la décision modificative n ° 1 du budget de l'eau pour 2018

### **OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET LOCATIONS SOUMISES A TVA**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 1 pour l'année 2018 au budget locations soumises à TVA. Il propose de passer les écritures suivantes :

## Section d'exploitation

### Dépenses

Comptes	Objet	Montant
654	Admissions en non valeur stockables	+ 10 000
61521	Entretien bâtiments	- 6 000
6226	honoraires	- 4 000
	Total	0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- adoptent la décision modificative n ° 1 du budget des locations soumises à tva pour 2018

### **OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE- BUDGET DE L'EAU- BUDGET LOCATIONS SOUMISES A TVA.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de Madame la Trésorière d'accepter en admissions en non-valeur certaines créances dont le montant est devenu irrécouvrable pour la commune du fait de procédure d'effacements de dettes après procédure de rétablissement personnel ou de liquidations judiciaires.

Le montant proposé en admissions en non-valeur les sommes suivantes :

#### Budget général de la commune

- Entreprise DEMIR M	819.79 euros
- Entreprise BECQ David et fils	38.51 euros
- CASH la roche de rame services	275.00 euros
<b>TOTAL</b>	<b>1133.30 EUROS</b>

#### Budget EAU

- CASH la roche de rame services	248.38 euros
<b>TOTAL</b>	<b>248.38 EUROS</b>



## Budget locations soumises à TVA

- Entreprise BECQ David et fils	3 469.42 euros
- CASH la roche de rame services	8 310.32 euros
TOTAL	11 779.74 EUROS

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- acceptent ces admissions en non valeur
- autorisent ce dernier à émettre un mandat au compte 654 admissions en non valeur des montants indiqués ci-dessus.

### **OBJET : CRÉATION D'UN POSTE D AGENT DE MAÎTRISE ET SUPPRESSION D UN POSTE D ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE.**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (35/ 35èmes).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 13 avril 2018 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise, ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial à temps complet , à raison de 35 heures hebdomadaires à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C,
- 
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :
- 
- Missions et travaux techniques comportant notamment le contrôle de la bonne exécution de travaux confiés à des entreprises ou exécutés en régie, encadrement des fonctionnaires appartenant aux cadres d'emploi techniques de catégorie C
- Participation à la direction et à la réalisation des travaux (notamment calques, plans, maquettes, cartes et dessins) nécessitant une expérience et une compétence professionnelle étendues
- Direction des activités des garages communaux, des ateliers, des chantiers et réalisation des travaux qui nécessitent une pratique et une dextérité toutes particulières.
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- la modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,





## DÉCIDE

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise au grade d'agent de maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des agents de maîtrise à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- De supprimer un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à compter de cette même date.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Après en avoir délibéré, mes membres du conseil municipal, à la majorité moins une abstention (JF.Albrand), acceptent

- la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à compter de cette même date.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

### **Objet : Convention de ligne de trésorerie à conclure avec le Crédit Agricole Alpes Provence.**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'année 2018.2019.

Après avoir entendu son rapport, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie du Crédit Agricole Alpes Provence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de la Roche de Rame décide de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie » d'un montant maximum de 400 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de la Roche de Rame décide de contracter auprès du Crédit Agricole Alpes Provence sont les suivantes :

- Montant : 400 000 Euros
- Durée : 364 jours
- Taux d'intérêt applicable à un tirage EURIBOR 3 mois moyenné + 0.90 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle à terme échu
- Commission d'engagement : 0.20% du montant maximum soit 800 euros
- Commission de gestion : 0 Euro
- Commission de mouvement : 0 % du montant cumulé des tirages au cours de chaque période

- Commission de non-utilisation : 0
- Marge appliquée aux intérêts de retard 3.00% l'an

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie du Crédit Agricole.



### Article-3

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Autorisent ce dernier à signer auprès du Crédit Agricole une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 euros dans les conditions mentionnées ci-dessus.

### **OBJET :Convention de collaboration entre la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes et la bibliothèque publique de la commune**

Monsieur Le Maire donne lecture à l'ensemble du Conseil Municipal de la proposition de convention de collaboration entre la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes et la bibliothèque publique de la commune de La Roche de Rame. La convention a pour objet de définir les conditions de collaboration des deux signataires en vue du développement de la lecture publique sur le territoire communal, de créer, d'améliorer la bibliothèque.

Elle est proposée pour une durée de trois ans 2018-2021 et pourra être dénoncée par écrit par l'une ou l'autre des deux parties.

Après avoir pris connaissance de la dite convention,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire a signé la convention de collaboration avec le Conseil Départementale et collaborer avec la bibliothèque départementale ;

### **OBJET :DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL. REPRISE DÉGÂTS HIVER LE BONNAFFES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les dégâts qu'ont connu les routes communales cet hiver et notamment la route des Bonnaffés.

Il convient d'intervenir rapidement afin de réparer cette route qui devient dangereuse pour la circulation des véhicules.

Des devis ont été demandés pour la réparer.

Le montant des travaux s'élève à 20 779.30 euros HT.

Monsieur le Maire propose de demander au Département une subvention la plus élevée possible dans le cadre du programme de solidarité pour la voirie endommagée cet hiver, afin de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- sollicitent auprès du Département une subvention la plus élevée possible afin de réaliser ces travaux de voirie communale.
- vu l'urgence de ces travaux, demande une dérogation au Département pour commencer rapidement ces travaux.

### **3/ Compte rendu des commissions**

#### **CCAS**

**Nathalie MAUREL : cette réunion a abordé les sujets suivants :**

- Arbre de Noël des enfants : il aura lieu le samedi 15 décembre 2018. Une réunion aura lieu début octobre afin de choisir les cadeaux offerts aux enfants de la commune.
- Deux nouveaux membres extérieurs ont intégrés le CCAS : Mme Benza de Pra Reboul et Mme Lepage du Serre
- Le repas des Aînés aura lieu le samedi 12 janvier 2019

### **4/ Questions diverses**

#### **Etude du tableau des commissions et de leurs objectifs de travail pour 2019 :**

Les commissions devront se réunir pour élire leur vice-président et commencer à travailler dans leurs domaines de compétence respectifs.

#### **Michel FRISON :**

Les communes ont jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour refuser de transmettre la compétence eau à la Communauté de communes.

Lors de la venue du 1<sup>er</sup> ministre dans le Dévoluy, il a été précisé que l'eau devrait être facturée à son prix réel. L'Agence de l'eau ne finançant plus désormais que les Communautés de communes pour tous les travaux relatifs à la distribution d'eau potable et au renouvellement des conduites d'eau pour en améliorer



le rendement.

### **Centre village :**

Une première réunion relative à l'étude économique aura lieu le jeudi 13 septembre par vidéo conférence. Une autre réunion aura lieu le mercredi 12 septembre au sujet de la définition des secteurs méritant d'être mis en valeur sur la commune : secteurs à enjeux et des projets futurs de la commune. Cette cartographie sera annexée au cahier des charges pour l'appel d'offre de l'étude de programmation.

### **Steeve PEYRON :**

- Le panneau de tonnage du pont sur la route du Lauzet n'est pas conforme (5T) car des grumiers l'utilisent.

**Michel FRISON :** les ponts sont bien prévus pour supporter des grumiers chargés. Le panneau est à enlever.

**Steeve PEYRON :** Est-ce que nous avons des nouvelles sur la venue de la Ministre des Transports lors de l'inauguration de la place du village ?»

**Michel FRISON :** n'a pas encore eu de réponse.

**Nathalie MAUREL :** Les anciens obus de la place du Monuments aux morts seront-ils remis sur la place ?

**Michel FRISON :** Ils seront mis au carré militaire du cimetière en accord avec l'association des anciens combattants.

### **Frédérique PASQUALI BARTHELEMY :**

L'article de l'association de modélisme n'est pas paru dans le bulletin municipal alors qu'il avait été envoyé dans les temps.

### **Steeve PEYRON :**

Le virage au-dessous de la microcentrale le long du torrent est dangereux l'hiver. Est-ce possible de faire quelque chose pour y remédier ?

Michel FRISON rappelle qu'il est difficile de modifier les routes pour seulement quelques jours difficiles par an. Modifier le profil pourrait être coûteux et voir même plus risqué. Peut-être interdire celle-ci à la descente lorsqu'elle est enneigée.

### **Elisabeth RICHARD :**

Il convient de rappeler à l'association les Croquignards leurs obligations en matière de respect du voisinage lors des soirées qu'ils organisent.

**Michel FRISON et Elisabeth RICHARD** souhaitent apporter une précision afin de compléter les propos rapportés dans le compte rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2018 publié dans le dernier bulletin municipal « **Entre Lacs et Durance** ». En effet, l'entreprise CGA souhaite qu'il soit précisé que le travail a bien été fait conformément à la commande. Les fuites auxquelles font référence le compte rendu de l'AG de la copropriété sur le Riou proviennent d'une autre partie du toit que celle où est intervenue l'entreprise CGA. Monsieur le Maire rappelle que sur la forme les comptes rendus des conseils publiés dans le bulletin municipal sont l'exacte copie des comptes rendus approuvés et affichés à l'issue des conseils. Il a tenu que sur le fond l'entreprise CGA puisse avoir un droit de réponse puisque mise en cause.

## **CONSEIL MUNICIPAL - 12 OCTOBRE 2018**

**Présents :** Michel FRISON, Jean-Robert RICHARD, Elisabeth RICHARD, Jean François ALBRAND, Daniel ALLARD, Agnès ANTOINE, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Steeve PEYRON, Amandine FIOT, Nathalie MAUREL, Isabelle CARRIER

**Absente excusée :** Aurélie ROUSSELOT

**Secrétaire de séance :** Elisabeth RICHARD (élue à l'unanimité)

### **1/ Compte Rendu du conseil municipal du 3 septembre 2018 :**

Vote à la majorité moins deux abstentions (Agnès Antoine et Gilbert Aversa), absents lors de ce conseil municipal. Jean François Albrand précise qu'il avait indiqué que Mme Cravero et Mme Hayes étaient les nouvelles bénévoles de la bibliothèque.

### **2/ Intervention du conseil municipal jeunes :**

**Alex, Line, Souad, Alix et Alyzea sont intervenus auprès du conseil municipal :**

- Démission de Simon Manet.



- Pas de candidature pour le concours pour la réalisation de notre logo ! Une seule personne a participé et son travail n'a pas pu être retenu car elle n'a pas suivi les critères. Un nouvel appel à candidature va avoir lieu peut être en collaboration avec l'école.
- La boîte à idée doit être installée à l'école.
- Demande d'un futur local pour les jeunes de la Roche de Rame.
- Les détériorations aux abords de l'école. Le multi est un mur d'escalade, la structure donne envie de grimper du coup les filets sont régulièrement mal menés.
- Dégradation d'un cartable qui a été retrouvé brûlé.
- Un cendrier aux abords de l'école il y a beaucoup de mégots aux sols.
- Le CCAS nous propose de venir aider pour le repas des aînées le 12 janvier, merci pour la proposition avec plaisir nous viendrons servir !
- Proposition d'aide à la distribution des colis aux personnes âgées ne pouvant se déplacer et visite à la maison de retraite de l'Argentière la Bessée.
- Il faudrait embellir l'entrée de la mairie. Pourquoi ne pas déplacer les récupérateurs de bouchons et piles, un coup de lasure sur la poubelle et la jardinière serait parfait pour avoir une entrée plus sympa.
- Un plan de la commune va-t-il être mis sur le nouvel abri bus de la place ?
- **Michel FRISON** : une réflexion est en cours. nous avons été sollicités pour louer cet emplacement à des fins publicitaires par ailleurs il a été prévu de pouvoir installer un panneau lumineux pour diffuser les informations utiles de la commune. Les manifestations sur la commune pourraient être affichées.
- Une rencontre est prévue avec Colette Duc de l'association patrimoine pour notre flyer « autour du lac » le jeudi 25 Octobre.
- Projet d'organiser une collecte de jouets en novembre pour le secours populaire afin d'aider les enfants qui n'auront pas de cadeaux à Noël ou nous inscrire auprès d'une association pour la récupération de papiers afin de les revendre et récolter de l'argent pour l'école ou le foyer du collège.
- **Agnès ANTOINE** : responsable du Secours Populaire au niveau cantonal, se propose de rencontrer le conseil municipal jeunes pour leur expliquer ce qui est mis en place pour les enfants du canton.
- Le conseil municipal jeunes va organiser en collaboration avec le comité des fêtes le 31 octobre la soirée d'Halloween. Il y aura un concours d'épouvantails.

### 3/ Compte rendu des commissions

#### - Centre village

**Jean Robert RICHARD** : une visio-conférence a eu lieu avec le cabinet Lestoux et les documents demandés lui ont été envoyés afin de commencer leur étude.

Un rendez-vous a été fixé le 6/11/2018 sur place.

Le cahier des charges pour l'étude du centre village menée par la Communauté de communes du Pays des Écrins va être envoyé afin de permettre un lancement rapide de l'appel d'offre sans attendre les premiers éléments de l'étude dédiée aux commerces. La remise de l'étude ne devrait pas avoir lieu avant fin 2019.

#### - Commission patrimoine

**Jean François ALBRAND** : une réunion a eu lieu avec l'association patrimoine afin de travailler sur l'aménagement intérieur du four et de la forge. Les travaux de ces deux bâtiments commenceront au printemps.

La souscription par la Fondation du Patrimoine a rapporté 3 955 euros à ce jour.

#### - Bibliothèque :

De nouveaux adhérents se sont inscrits suite à la venue de la crèche et d'une classe maternelle.

Une activité **bébé lecteurs a lieu les samedis tous les quinze jours à la bibliothèque.**



- CCAS

Nathalie MAUREL a été élue vice-présidente du CCAS. Deux personnes extérieures ont intégrées le CCAS : Mme Benza et Mme Astier.

L'arbre de Noël aura lieu le samedi 15 décembre 2018. Des livres et un sachet de friandises seront remis aux enfants.

Le repas des aînés est fixé au samedi 12 janvier 2019.

**Michel FRISON** propose que les habitants de la Roche de Rame qui sont en maison de retraite soient invités à ce repas.

#### - **Communication**

**Agnès ANTOINE** : la commission a travaillé sur le futur site Internet. Dans un premier temps en version gratuite puis en version payante à 15 euros par mois. Le site en construction a été présenté aux secrétaires de mairie qui devront l'alimenter en ce qui concerne les informations administratives. Ces élus ont reçu le lien leur permettant d'avoir accès à ce site et de leur faire part de leurs observations.

Le prochain bulletin municipal « entre Lacs et Durance » sortira avant la fin de l'année. Tous les articles doivent être remis à Agnès Antoine avant le 15 novembre. Un dossier consacré à **l'économie du village y sera consacré**. Agnès ANTOINE a été élue vice-présidente de cette commission.

#### - **École**

**Elisabeth RICHARD** : Isabelle LAMICHE a été élue vice-présidente de la commission école. Un travail en groupe sera effectué afin de travailler au mieux sur le projet d'école et sur la réorganisation de la communication avec l'école.

**Michel FRISON** reconnaît les difficultés de travail des enseignantes, l'école devenant petite et peu adaptée aux méthodes d'enseignements dispensés actuellement ainsi que la diversité des activités péri et extra scolaires.

#### **4/ Délibérations :**

##### **Objet : Création de trois places de stationnement pour taxis**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-2, L.2213-3 et L. 2213-6, Vu le code des transports, notamment ses articles L.3121-1 et suivants et L.3124-1 et suivants, Vu le code de la route, notamment son article R.417-10,

Vu le décret n°95-935 du 17 août 1995 modifié, notamment son article 9,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-0754-0008 du 16 Mars 2015, modifié par l'Arrêté n°2016-075-2 du 15 Mars 2016,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des taxis dans la commune,

Monsieur le Maire rappelle que trois personnes, chauffeurs de taxi, sont en demande.

Il propose de créer trois autorisations de stationnement.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

#### **DÉCIDE, à l'unanimité,**

-de créer trois autorisations de stationnement de taxis sur le territoire de la commune de La Roche de Rame. Le nombre de dossiers d'autorisation pourra être modifié, en tant que de besoin, par Arrêté municipal.

-de décider que la mise en circulation et le stationnement d'un taxi sur le territoire de la commune de La Roche de Rame sont soumis à l'obtention d'une autorisation du Maire par Arrêté municipal

##### **OBJET : ANNULE ET REMPLACE délibération du 13/04/2018**

##### **LOCATION DE TERRAIN – ZONE ARTISANALE LE PLANET – Entreprise SOL Nicolas artisan Murailier**

M. Le Maire précise qu'il convient de modifier le numéro de la parcelle de la délibération votée au cours du conseil municipal du 13 Avril 2018 Vu la demande par courrier du 15 Mars 2018 de l'entreprise SOL Nicolas – Artisan Murailier, dont le siège social est à Les Collets – 05120 L'Argentière-La Bessée, de louer une partie de la parcelle communale cadastrée lieu-dit Le Planet, en vue d'y entreposer des pierres, du bois et du matériel de maçonnerie.

Après avoir pris connaissance des plans situant la parcelle et délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Acceptent de louer à l'entreprise SOL Nicolas une partie de la parcelle communale cadastrée E n°866 lieu-dit Le PLANET (contenance 3736 m<sup>2</sup>) pour une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup> en vue d'entreposer du matériel.
- Tous travaux effectués sur le terrain devront recevoir préalablement l'accord du bailleur. Au terme de son bail, le locataire devra procéder à la remise en état du terrain tel qu'il était initialement.
- La location est consentie à compter du 01 Mai 2018, pour une période de trois années renouvelables, à titre provisoire, la Commune se réservant le droit de résiliation du bail sans indemnité au locataire, si les travaux d'aménagement de la zone artisanale du PLANET commencent.
- Le loyer annuel est de 200 Euros toutes taxes incluses, payable d'avance au début de chaque année, en une seule fois, à la Trésorerie de l'Argentière la Bessée 05120.
- Monsieur le Maire est chargé d'établir le bail de location et est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce bail.

##### **Objet : adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable de l'année 2017.**



M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- Approuvent, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, de la commune de La Roche de Rame

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

### **OBJET : REMBOURSEMENT DE MATÉRIEL A MONSIEUR ROUX ROLLAND**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux de restauration de la commode ancienne installée dans la salle du conseil municipal.

Il précise que monsieur Rolland Roux, ancien ébéniste, a fourni du matériel afin de réaliser ces travaux dans les règles de l'art.

Il convient donc de lui rembourser ce matériel pour un montant de 64.97 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- Autorisent ce dernier à procéder au remboursement de 64.97 euros à monsieur ROUX Rolland pour la fourniture de matériel.

### **Objet : AVENANT N 1. ENTREPRISE GAUDY. RÉNOVATION DES ROUTE FORESTIÈRES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux de rénovation des routes de Gorgeras, du Puy, et du Lauzet.

Des travaux supplémentaires ont été nécessaires afin de mener à bien l'ensemble de ces travaux à savoir :

- Empierrement pour stabiliser la couche de roulement
- Broyage des matériaux rocheux plus important
- Passage busé supplémentaire pour assainir une arrivée d'eau
- Protection réalisée en apport de tout venant nécessaire pour protéger la conduite d'eau forcée
- 15 heures supplémentaires de pelle mécanique pour réguler le tout-venant supplémentaire et élargissement d'un point noir néfaste à la circulation des grumiers.

Ces prestations entraînent une plus-value d'un montant de 7 823.20 euros HT soit 6.82 % du montant du marché.

Il y a donc lieu de conclure un avenant N° 1 d'un montant de 7 823.20 euros HT avec l'entreprise GAUDY ce qui ramène le montant du marché à 122 588.20 euros HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- Autorisent ce dernier à signer un avenant n° 1 d'un montant de 7 823.20 euros HT avec l'entreprise GAUDY pour la réfection des routes de montagne.

### **Objet : MARCHE COMPLÉMENTAIRE. ENTREPRISE JARDIN CRÉATION LOT 2 ESPACES VERTS. AMÉNAGEMENT DE LA PLACE ET DE L'EXTENSION DU PARC DU CHÂTEAU.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux d'aménagement de la place de centre village et d'extension du parc du château.

Des travaux supplémentaires ont été nécessaires afin de mener à bien l'ensemble de ces travaux.

La commune a choisi de planter des sujets d'arbres plus gros que prévus au marché de travaux pour un montant de 843.50 €

Le débroussaillage nécessaire du terrain de l'extension du parc ainsi que le débroussaillage et l'abattage d'arbres situés sur l'ancien mur d'enceinte prévu initialement par les services techniques n'a pu être réalisé comme prévu en régie en raison de nos obligations en matière de viabilité hivernale pour un montant respectif de 852,00 € et de 3 184,00 €.

La démolition de l'ancien mur d'enceinte du parc du château et de ses fondations a nécessité un apport de terre végétale non prévu pour un montant de 520,00 €

La commune a souhaité aménager un espace vert plus paysagé sur la place du monument aux morts afin de mieux appréhender la différence de niveau avec les terrains situés au nord. Cela a impliqué une remise en place de terre végétale précédemment évacuée pour un montant de 1020,00 €.

La pression d'eau trop faible constatée sur le réseau d'arrosage a imposé une extension du réseau d'arrosage automatique au marché initial pour un montant de 1 330.00 €

La commune a souhaité que la tranchée pratiquée dans la pelouse devant la pépinière Lucéo pour l'éclairage public soit reprise par l'entreprise Malo pour 299.00 euros ht.



Par ailleurs, la commune n'a pas souhaité réaliser l'entourage des arbres avec résine adaptée (économie de 855.00 €) et a diminué le linéaire de haie bocagère engendrant une économie de 340.00 €

Il y a donc lieu de conclure un marché complémentaire avec l'entreprise JARDIN CRÉATION pour un moment de 6 853.50 HT ce qui ramène le montant du marché à 36 220.50 euros HT soit .

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- Autorisent ce dernier à signer un marché complémentaire avec l'entreprise JARDIN CRÉATION pour un moment de 6 853.50 HT ce qui ramène le montant du marché à 36 220.50 euros HT.

### **Objet : AVENANT N ° 1. ENTREPRISE PMTP LOT 1 VRD. AMÉNAGEMENT DE LA PLACE ET DE L'EXTENSION DU PARC DU CHÂTEAU.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux d'aménagement de la place de centre village et d'extension du parc du château.

Des travaux supplémentaires ont été nécessaires afin de mener à bien l'ensemble de ces travaux. Lors de leur réalisation des travaux, des travaux supplémentaires sont envisagés et demandés par le Maître d'Ouvrage.

Les trottoirs autour du boulo-drome ont été agrandis pour réduire les différences de niveaux et ont été réalisés en béton désactivé rose à la place du revêtement enrobé noir.

La vente d'une propriété riveraine du parc par la Commune a entraîné des travaux supplémentaires au niveau du parc : interventions sur l'ancien four et l'ancien hangar de stockage, mise en place d'un portail, reconstruction d'un mur en pierres.

Par ailleurs, ORANGE demande une reprise du réseau beaucoup plus loin que projeté pour un problème d'exploitation.

Des tranchées supplémentaires ont été ouvertes, des fourreaux électriques ont été posés dans ces tranchées et la réfection de la voie communale est plus importante que prévu.

Ces travaux supplémentaires ont entraîné des plus-values pour un montant de 58 373.89 euros HT SOIT 13.20 % du marché initial hors option.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- Autorisent ce dernier à signer un avenant n 1 avec l'entreprise PMTP pour un moment de 58 373.89 HT ce qui ramène le montant du marché à 537 908.19 euros HT.

### **5/ Questions diverses**

**Jean Robert RICHARD** : Où en est la pose du feu au passage piéton du château ?

**Daniel ALLARD** en charge de ce dossier précise qu'une rencontre sur place a eu lieu avec l'entreprise INEO et son prestataire qui nous communiquera l'étude qu'il mènera sur ce sujet. Une demande de financement dans le cadre « du produit des amendes de police » sera faite au Conseil départemental.

**Agnès ANTOINE** propose d'utiliser des **écocup** pour l'inauguration de la place du village.

**Michel FRISON** : à condition qu'il n'y est pas de vaisselle à faire avant la restitution.

**Amandine FIOT** : il sera nécessaire de voter lors d'un prochain conseil municipal une délibération afin que la commune cède les terrains réservés à la station d'épuration à la Communauté de communes du Pays des Écrins.

la visite d'une plateforme de compostage dans le Var n'aura pas lieu avant mi-novembre.

## **CONSEIL MUNICIPAL - 30 NOVEMBRE 2018**

**Présents** : Michel FRISON, Jean-Robert RICHARD, Jean François ALBRAND, Daniel ALLARD, Agnès ANTOINE, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Steeve PEYRON, Amandine FIOT, Nathalie MAUREL, Isabelle LAMICHE, Olivier CHIENNO

**Pouvoirs** : Gilbert AVERSA donne pouvoir à Daniel ALLARD  
Elisabeth RICHARD donne pouvoir à Nathalie MAUREL

**Absent excusé** : Paul BASSA

**Absente** : Aurélie ROUSSELOT

**1/Présentation du projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Saint Crépin par M. Ferret et M. Berger.**



L'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de la carrière de Barrachin arrive à son terme le 27/01/2019. Une demande d'extension **côté nord** avec un recul de 30 mètres a été faite, tout en restant sur le foncier de la commune de Saint Crépin. Cette extension est limitrophe avec la commune de Champcella.

Cette carrière est la seule carrière de roche massive dans le nord du département. Le projet porte sur un périmètre d'autorisation de 9,3 hectares, pour une durée de 20 ans, plus 2 ans pour la finalisation du réaménagement de la zone. Les périodes d'extraction sont limitées. Il n'y a pas de travail l'été en accord avec la municipalité de Saint Crépin.

La production moyenne sollicitée est de 135000 tonnes annuelles contre 240 000 tonnes dans l'autorisation en cours. Plusieurs scénarios d'extension ont été proposés. Celui qui a été retenu est celui qui permet de créer l'illusion d'un bras mort de la Durance à l'instar de ce qui est visible en rive gauche. Les aménagements envisagés permettent d'intégrer le carreau de la carrière dans son environnement, avec comme seuls vestiges des activités passées les fronts de taille : ce scénario a été retenu par la commune de Saint Crépin.

**Secrétaire de séance : Jean Robert RICHARD (élu à l'unanimité)**

## **2/ Compte Rendu du conseil municipal du 12 octobre 2018 :**

Vote à la majorité moins deux abstentions (Agnès Antoine et Gilbert Aversa), absents lors de ce conseil municipal. Amandine Fiot précise que la future délibération concernera l'acquisition des terrains pour les postes de relevage et non pour la station d'épuration.

## **3/ Compte rendu des commissions**

### **Associations et Évènements**

**Steeve PEYRON : la commune a travaillé sur les sujets suivants :**

- un plan sera joint à la convention d'occupation de l'Espace Château afin de délimiter la partie du parc disponible pour les locataires.
- Pour pallier l'absence de commerce, Il faudrait trouver un camion pour l'alimentation afin de créer une animation sur la place avant la création du commerce. Steeve PEYRON a déjà prospecté et contacté un camion qui réalise de la cuisine **végétarienne**.
- Il serait intéressant de faire des animations au lac et au château. Agnès Antoine propose qu'un budget prévisionnel de ces animations soit réalisé pour ensuite pourvoir chercher des financements.
- Michel FRISON propose une illumination de Noël sur la place du centre village, en lien avec les animations qui auront lieu à l'approche de Noël.

### **Centre village**

**Jean Robert RICHARD** : Le cahier des charges pour l'étude menée par la Communauté de communes du Pays des Écrins va très bientôt être présenté au conseil municipal.

Suite à la visite de M. Menez du Cabinet Lestoux, le conseil municipal a retenu le projet de conciergerie rurale connectée. Une **réunion** aura lieu prochainement afin de bâtir un cahier des charges avant de retenir un architecte : peut-être serait-il opportun de lancer un « concours d'architecte » afin d'avoir plusieurs visions différentes du projet.

### **Culture et patrimoine :**

Jean François ALBRAND : projet du four et de la forge : le chantier a été débarrassé et les travaux commenceront au printemps. La commission travaille actuellement sur l'aménagement intérieur des bâtiments.

A ce jour, la souscription à la Fondation du Patrimoine est de 3 971,50 euros. Le loto du patrimoine rapportera environ 6 300 euros et un abondement de 1 500 euros sera versé par la Fondation du Patrimoine.

Michel FRISON souhaite que ces bâtiments conservent leurs esprits d'origine, sans modernisation excessive.

### **Bibliothèque**

La commission proposera quelques changements en ce qui concerne les tarifs 2019. Le nombre d'adhérents a augmenté en 2018 certainement du fait de la venue à la bibliothèque des enfants de la crèche et des écoles.

- Peu d'inscrits à l'activité bébé lecteurs.
- Le film réalisé par Gérard Guimbert sur les anciens du village a accueilli une cinquantaine de participants et a été un franc succès.

### **CCAS**





Nathalie MAUREL : La commission a choisi le traiteur pour le repas des aînés et validé le menu. Les cadeaux des enfants sont arrivés pour l'arbre de Noël et les invitations ont été envoyées.

- **École :**

**Isabelle LAMICHE** : la commission a travaillé sur :

- La réorganisation du ménage au sein de l'école avec obligation pour les enseignants de ranger les classes après les cours.
- une liste de **petits** travaux sera donné aux services techniques tous les mercredis après-midi afin d'éviter des travaux trop importants pendant les vacances scolaires.
- Organisation de la prochaine rentrée avec des effectifs en hausse
- le conseil d'école a validé le projet de création d'une caisse à jouets dans la cour pour permettre aux enfants de jouer pendant les récréations. Ces jouets seront créés par les enseignants.
- A nouveau des difficultés dans certaines classes d'où l'intervention du réseau RASED et de psychologues qui devrait être maintenu.
- le règlement de l'école a été un peu modifié, afin d'éviter entre autre les tenues trop légères portées par certains élèves.
- Deux services ont lieu à la cantine du fait du nombre important d'enfants inscrits. Les enfants mangeant au deuxième service apportent souvent un goûter à la récréation. Peut-être serait-il bon de ressortir le projet « **un fruit à l'école** » afin de distribuer des fruits certains jours aux enfants.
- projet de nouvelle école : Michel FRISON confirme son souhait et celui du conseil municipal de voir ce projet avancer. L'étude menée par le bureau d'étude Citylink préconisait une réhabilitation du bâtiment existant et la création d'une aile supplémentaire.
- un plan d'évacuation de l'école et de la salle polyvalente est à revoir.

Les élus vont donc relancer ce projet.

**Finances :**

La réunion était consacrée au budget de l'eau et aux difficultés à équilibrer la section d'exploitations du fait de l'augmentation très importante en 2018 de la redevance prélèvement versée à l'agence de l'eau. Les fuites existantes engendrent un volume très important d'eau prélevé à la nature.

le budget 2019 sera également très difficile à équilibrer et la commission va étudier la possibilité de verser une subvention exceptionnelle à ce budget et/ou revoir les tarifs de facturation à ce service.

**CMJ :**

**Frédérique PASQUALI BARTHELEMY** : les enfants du conseil municipal jeunes sont très actifs et travaillent sur plusieurs dossiers.

- rencontre avec Colette Duc de l'association Patrimoine
- soirée Halloween qui a accueilli 70 enfants et leurs familles
- lecture du message du 11 novembre 2018
- collecte de jouets pour les enfants sans Noël lors de la bourse aux jouets. Les jouets sont donnés aux Secours Populaire.

**4/ Délibérations :**

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 2 pour l'année 2018 au budget général de la commune. Il propose de passer les écritures suivantes :



### Section fonctionnement

Comptes	Objet	Montant
6451	Cotisation URSSAF Personnel	+ 34 000.00
70841	Reversement salaires budgets annexes	+ 10 640.00
748313	Dotation compensation réforme TP	+ 23 360.00
	Total	0

### Section investissement

#### Dépenses

Comptes	Objet	Montant
2318/1705	Assainissement le lac	+ 400.00
2318/1502	Réfection routes de montagne	- 400.00
	Total	0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire

- adoptent la décision modificative n° 2 du budget général de la commune pour 2018

#### **OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2. BUDGET DE L'EAU**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 2 pour l'année 2018 au budget de l'eau. Il propose de passer les écritures suivantes :

### Section de Fonctionnement

Comptes	Objet	Montant
6068	Autres matières et fournitures	+ 6 107.36
6215	Personnel affecté	+ 10 640.00
6371	Redevance prélèvement	+ 5 615.00
722	Travaux en régie	- + 22 362.36
	Total	0

### Section d'investissement

#### Dépenses

Comptes	Objet	Montant
2318/40	Renouvellement réseau AEP	- 22 362.36
2318/60	Création réseaux AEP	+ 22 362.36
	Total	0



Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- adoptent la décision modificative n° 2 du budget de l'eau pour 2018

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2. BUDGET LOCATION SOUMISES A TVA**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 2 pour l'année 2018 au budget locations soumises à TVA. Il propose de passer les écritures suivantes :

**Section d'investissement**

**Dépenses**

Comptes	Objet	Montant
2031	Frais d'études	+ 10 840.00
2318	Travaux	- 10 840.00
	Total	0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- adoptent la décision modificative n° 2 du budget location soumises à TVA pour 2018

**Objet : AIDE AUX FAMILLES. TRANSPORTS SCOLAIRES 2018-2019**

- Vu les conclusions de la réunion du 18 juillet 2018 du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, relative aux aides aux familles pour le financement du transport scolaire, passant de 15€ à 110€,
- Vu la proposition de la Région Sud-Provence Alpes-Côte d'Azur d'apporter une participation de 50€ par élève sous forme d'une bonification de la participation de la Région Sud-Provence Alpes-Côte d'Azur à un programme d'investissement des intercommunalités inscrits au CRET,
- Vu les statuts de la communauté de Communes du Pays des Écrins, qui ne comportent pas dans sa compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » l'action sociale en matière de transport scolaire, qui lui aurait permis de verser directement l'aide aux familles,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays des Écrins du 27 septembre 2018 s'engageant à apporter aux communes, qui mettent en œuvre une aide aux familles dans la limite de 50€ par élève, une participation sous forme d'un fond de concours à un programme communal d'un montant équivalent à l'aide apportée par la commune au titre de l'année scolaire 2018-2019, pour les familles ayant acheté la carte à 110€ ou à 80€ pour les internes,

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de participer au transport scolaire pour l'année scolaire 2018.2019 en octroyant une aide de 50 € par élève ayant acheté la carte à 110€ et de 36 euros pour les internes ayant payé 80 euros la carte de transport scolaire.

Cette participation sera versée par virement administratif sur le compte des familles en ayant fait la demande et ayant fourni en mairie : un certificat de scolarité de l'enfant concerné, un justificatif d'achat de la carte de transport et un relevé d'identité bancaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé du Maire.
- Autorisent Monsieur le Maire à verser une participation de 50 euros par enfant aux familles ayant payé la carte de transport scolaire 110 euros pour les demi-pensionnaires et de 36 euros pour les familles ayant payé la carte scolaire 80 euros pour les internes et ce uniquement pour l'année scolaire 2018.2019.

**OBJET : COUPE DE BOIS. ANNÉE 2019**

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du chef de service forêt de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asséoir en 2019 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, :



1- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 présenté ci-après

2- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté ci-après

Pour les coupes inscrites, précisez la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

ÉTAT D'ASSIETTE

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface (ha)	Coupe réglée	Année prévue aménagmt	Année proposée par l'ONF <sup>2</sup>	Année décidée par le propriétaire	Destination prévisionnelle	
									Vente
12	IRR	468	11,15	Oui	2015	2019		Non	Oui
13	IRR	75	3,00	Oui	IG*	2019		Non	Oui
20	IRR	569	16,25	Oui	2019	2019		Non	Oui
21	IRR	612	14,24	Oui	2019	2019		Non	Oui
22	RGN	469	10,42	Oui	2019	2019		Non	oui
<del>24</del>	HRR		24,72	Non	IG*	Supp.			
28	HRR		5,00	Non	IG*	Supp.			
29	IRR	180	6,00	Non	IG*	2019		Non	oui
<del>40</del>	HRR	418	9,50	Non	2015	Supp.			
62	HRR		7,55	Non	IG*	Supp.			
66	HRR		18,62	Non	IG*	Supp.			

IG\* : Coupe à l'initiative du gestionnaire (pas d'année fixée par l'aménagement)

12, 13 et 29 mise en vente en 2019 à l'unité de produit (vendeur responsable de l'exploitation, volume cubé réel)

20 et 21 mise en vente en 2019

22 pourra être délivrée à la commune pour l'affouage

**24, 28, 40, 62 et 66 bois de très faible valeur, très peu de volume exploitable, particulièrement difficiles à exploiter **voire très dangereuses pour la 24 et la 40.****

Le mode de commercialisation pourra être revu lors de la mise en vente effective, en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Motif des coupes proposées en report et suppression par l'ONF

- Parcelle 12 : coupe prévue en 2015, massifiée avec coupes en tour en 2019
- Parcelle 13 : massification partielle avec coupes en tour en 2019 (solde réexaminé avec le nouvel aménagement)
- Parcelles **24, 28, 40, 62 et 66** : contrainte technique d'exploitabilité et de desserte/à réexaminer dans le prochain aménagement
- Parcelle 29 : massification partielle avec coupes en tour en 2019 (solde réexaminé avec le nouvel aménagement)

Vente de bois aux particuliers

3-Par ailleurs, le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année civile en cours, soit l'année 2018, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF.

Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires (produits accidentels) à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.



**Objet : Convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins pour le**

**fournisseur d'électricité des bâtiments ayant une puissance supérieur à 36KvA.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du CONSEIL MUNICIPAL que réglementairement, il est obligatoire de lancer une consultation pour le choix du fournisseur d'électricité des bâtiments ayant une puissance supérieure à 36kva (tarif jaune ou vert)

Afin de mutualiser les coûts, la Communauté de Communes du Pays des Écrins a proposé à ses communes membres de s'associer pour cette consultation dans le cadre d'un groupement de commande (système prévu à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

Cette procédure de groupement de commande impose la passation d'une convention portant sur ce partenariat dans laquelle sont définis les besoins et les modalités d'exécution de ce groupement.

La Communauté de communes sera désignée comme « coordonnateur ». Elle sera chargée de mener la totalité de la procédure de passation puis chaque membre sera chargée d'exécuter son marché.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer la convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins et les communes signataires, convention annexée à la présente dont il fait lecture.

*Vu* l'opportunité de coordonner la consultation ;

**Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ;**

- *Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire*
- *Approuvent la convention de groupement de commande relative au choix du fournisseur d'électricité des bâtiments ayant une puissance supérieure 36KVA*
- *Propose de nommer monsieur Daniel ALLARD comme représentant élu de la commune concernant ce dossier*
- *Autorisent monsieur le Maire à signer cette convention.*

**OBJET : ACCORD DE PRINCIPE POUR ÉTUDIER LES MODALITÉS DE RUPTURE DE LA DSP DU CAMPING DU LAC AVANT LA FIN DE LA SAISON 2019**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'un courrier reçu le 2 juillet 2018 de monsieur et madame LAVILLE Corentin informant la commune de leur souhait d'interrompre ou de subdéléguer la DSP du camping municipal du lac signée le 18 avril 2014 pour une durée de 18 ans, pour des raisons personnelles.

Il précise qu'il a rencontré ces personnes afin de discuter avec eux des délais et modalités possibles d'interruption de cette DSP.

Il propose donc aux membres du conseil municipal de donner un accord de principe pour étudier les modalités de rupture de la DSP du camping municipal du lac avant la fin de la saison 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé du Maire.
- donnent un accord de principe pour étudier les modalités de rupture de la DSP du camping municipal du lac avant la fin de la saison 2019.

**Objet : Convention d'exploitation des équipements mutualisés avec l'Espace château**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune et la Communauté de communes du Pays des Écrins ont travaillé de façon concertée à la réhabilitation du Château et de ses écuries notamment en passant un marché de groupement pour la réalisation des travaux et l'acquisition d'équipements mutualisés.

Il précise que l'article 3 de la convention du 21 novembre 2009 stipule qu'une convention précisant les conditions d'exploitation de la pépinière d'Entreprises (devenue le Pôle d'initiatives économiques Luceo) et la maison des associations (devenue Espace Château) doit être conclue.

Le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'aujourd'hui :

- Lucéo héberge en son sein le système mutualisé de production de chaleur par géothermie qui permet d'alimenter l'espace château. Les modalités financières de remboursement sont précisées dans la convention présentée au conseil municipal et annexée à cette délibération. Elles prennent appui sur les charges fixes (annuité d'emprunt et dépenses d'entretien et de renouvellement) et variables (consommation d'électricité liée aux calories produites et distribuées). Un titre de recettes annuel sera émis.
- La commune assure l'entretien du parc public, des équipements extérieurs (éclairage, tables de jardin et bancs) et de la voirie d'accès pour le déneigement.

Après avoir pris connaissance du projet de convention entre la Mairie et la Communauté de Communes du



Pays des Écrins ayant pour objet l'exploitation des équipements mutualisés et des espaces communs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire  
Autorisent Monsieur Le Maire à signer la dite convention

**Objet : Convention de refacturation des énergies chauffage concernant la crèche Les Petits Rameurs.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la crèche Les Petits Rameurs accueille les enfants au sein d'un bâtiment partagé avec la Mairie.

Aussi, il convient d'établir une convention d'exploitation des installations mutualisées de chauffage au sein de ce bâtiment.

Après avoir pris connaissance du projet de convention entre la Mairie et la Communauté de Communes du Pays des Écrins ayant pour objet la refacturation des énergies chauffage concernant la crèche Les Petits Rameurs située à La Roche De Rame.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire  
Autorisent Monsieur Le Maire à signer la dite convention

**OBJET : Location parcelle à Monsieur et Madame Fontaine, Le Bathéoud**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil Municipal qu'en date du 14 février 1989, la commune a signé un bail de location avec Monsieur et Madame René Fleury pour une partie de la parcelle cadastrée C660 de 252 m<sup>2</sup> afin de permettre l'accueil de l'École d'Escalade.

Le bail de location d'une durée de trente années se termine le 31 décembre 2018, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler le contrat de location sous les mêmes conditions.

Considérant l'accord des nouveaux propriétaires Monsieur et Madame Fontaine,

Après avoir pris connaissance du bail de location du 14 février 1989 et de la délibération n°493 du 6 Janvier 1989.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, ;

- Décide de louer à Monsieur et Madame Fontaine 252 m<sup>2</sup> de la parcelle section C660 en vue d'accueillir l'École d'Escalade,
- La location est consentie pour une durée de 30 années, commençant à courir le 1<sup>er</sup> Janvier 2019 pour s'achever le 31 décembre 2049, renouvelable,
- La location est consentie et acceptée pour un Euro symbolique
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les actes et pièces afférant dans cette affaire.

**OBJET . Avis sur la création d'une plateforme de co-compostage dans ZA du Planet**

Monsieur Le Maire rappelle la présentation du 31 Juillet 2018 au conseil municipal d'une plateforme de co-compostage par la communauté de communes du Grand Briançonnais dans le cadre d'un territoire Zéro déchet – Zéro gaspillage.

La Communauté de Communes du Pays des Écrins devra également émettre un avis sur le projet.

M. Le Maire rappelle le fonctionnement d'une plateforme de co-compostage ainsi que les tonnages entrants et sortants. L'objectif de cette plate-forme de co-compostage est de proposer une solution locale pour le traitement des boues de station d'épuration, des déchets verts et des biodéchets en un double process séparant les boues/déchets verts, des biodéchets/déchets verts.

Monsieur Le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le principe du lancement de la tranche ferme de l'AMO – Etude de faisabilité, et non sur le lancement des travaux qui constituera une seconde étape.

A l'issue de cette étude, les 4 communautés de communes délibéreront en faveur ou non de la construction de l'équipement (dans tous les cas, pas avant 2020, car aménagement dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la zone du Planet).

Monsieur Le Maire et l'ensemble du conseil municipal de La Roche de Rame, commune d'accueil du site de co-compostage, sur le principe du lancement de la tranche ferme de l'AMO – Etude de faisabilité environnementale, technique, économique et juridique, et non sur le lancement des travaux qui constituera une seconde étape émet un avis favorable,



autorise le lancement de l'AMO avec les exigences suivantes :

- Une étude de dispersion d'odeur doit être réalisée avant et après la construction de l'équipement (à noter que ces études sont intégrées à l'étude d'impact obligatoire – arrêté Compostage de 2008)
- Le seuil doit être de 2 unités d'odeur par heure maximum, à 200 mètres du site (alors que la réglementation autorise jusqu'à 5 Uoe/h.
- Exige que le site soit muni d'une unité de désodorisation
- Exige que la commune de La Roche de Rame soit associée

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins deux abstentions (E. RICHARD et N. MAUREL)

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- Donnent un avis favorable à la création d'une plateforme de co-compostage dans ZA du Planet
- Souhaite obtenir une compensation financière

**Objet : Avis sur le renouvellement et l'extension de la carrière massive de Barrachin Les Balmes sur la commune de Saint Crépin**

Monsieur Eric Ferret du cabinet BLG Environnement est venu ce jour présenter à l'ensemble du conseil municipal le projet de renouvellement et d'extension de la carrière massive de Barrachin Les Balmes sur la commune de Saint Crépin. L'arrêté d'autorisation d'exploitation de la carrière de Barrachin Les Balmes arrivant à échéance le 27 Janvier 2019, la société MHD sollicite la possibilité de renouveler l'autorisation actuelle et d'étendre le périmètre de la carrière vers le nord.

Considérant l'Arrêté préfectoral n°2018-DPP-CDD-39 en date du 17 septembre 2018 portant ouverture d'une enquête publique, M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il appartient à la commune d'émettre un avis ou une observation.

Après avoir entendu l'exposé du Maire ainsi qu'un représentant du cabinet Eric Ferret,

Le conseil municipal, à la majorité moins une abstention (A. ANTOINE) émet un avis favorable au renouvellement et à l'extension de la carrière massive de Barrachin les Balmes sur la commune de st Crépin.

Pas de questions diverses posées.

# Associations

## Comité des fêtes



### Animation 2018 : rétro en affiche !

**Le 14 avril** : chasse aux œufs, **le 12 mai** : concours pétanque doublette formée, **le 10 juin** : concours pétanque en triplette formée, le 24 juin : la fête des Rochons.

Ouverture des festivités de l'été, avec **le vide grenier du 14 juillet** où se réunissent les brocanteurs amateurs.

Suivi de notre fête de village de la Saint Laurent du 9 au 12 août, avec en ouverture **le jeudi 9 août**, une séance cinéma qui, faute de beau temps, s'est déroulée sous chapiteau, une vingtaine de personnes a pu regarder sur écran géant les splendides paysages du film « Belle et Sébastien : l'aventure continue ».

**Le vendredi 10** : concours de pétanque l'après-midi, puis soirée moules- frites et Blind test musical animé par « Exodus Animation ».

**Le samedi 11**, journée d'animation tout public, avec l'exposition de vieilles voitures avec le Rétro Club Briançonnais, le Tacot club Gavot de Gap et les Vieilles Joyeuses de Crots.

Toujours fidèles à notre fête, les associations : « les Rochons Patoisant » qui cette année présentaient, entre autre, une exposition de vieilles photos de classe, « les Archers des Écrins » pour le tir à l'arc, « loisirs et culture » pour le modélisme naval et la vente de pain par l'association « Patrimoine »

Sous le chapiteau a été jouée une pièce de théâtre « En attendant » par la troupe « Sous la Roche ».

Pour la première fois un spectacle équestre réalisé par Sophie Mathurin et son équipe

Bien entendu le feu d'artifice tiré sur le bord du lac était au rdv, avec, pour nous conduire au bal, la troupe de percussions KENEYA en tête du cortège.

La soirée s'est prolongée avec le bal, ambiancé par « Exodus Animation ».

Pour clôturer cette fête, le vide grenier du **dimanche 12 août**, où touristes et gens du coin ont chiné sous un soleil éclatant, parmi les stands d'une centaine d'exposants dans le magnifique parc du château.

Vint l'automne et les animations ont continué, avec le **8 septembre** un concours de pétanque en doublette, **le 31 octobre** la soirée Halloween party 2 où petits et grands déguisés ont dansé à la boum macabre ! Une terrible soirée organisée en partenariat avec l'équipe du Conseil Municipal Jeune. **Le 10 novembre**, grand succès de la bourse aux jouets, objet de puériculture et déco de Noël accueillant une quinzaine de participants, et pour finir l'année en beauté, la « pizza party » du **24 novembre**.

Voilà 2018 c'est déjà fini ! Juste le temps de reprendre notre souffle et l'équipe travaille d'ores et déjà au programme de l'année 2019. Pour les prochaines dates d'animations, suivez-nous sur notre page Facebook ou surveillez les panneaux d'affichage !

Nous tenons à vous remercier, vous les Rochons, ainsi que la municipalité et son équipe, les associations Rochonnes, qui contribuent au succès de nos manifestations.

De mon côté, je remercie l'équipe de bénévoles qui m'entoure, et si vous êtes intéressés, rejoignez-nous !

*A très bientôt !*

Sylvia pour le comité





## Les 3 P'tits Rochons

### Une bourse d'hiver pour l'école de la Roche de Rame



Pour la troisième année consécutive, les parents d'élèves de la Roche de Rame ont organisé une Bourse d'hiver à la Salle polyvalente, le samedi 24 novembre. Le rendez-vous commence à être connu, et la vingtaine de parents bénévoles n'était pas de trop pour accueillir, renseigner, conseiller les personnes qui se sont rendues dès 10h à la Bourse, qui a fermé ses portes à 17h. Anoraks, bottes de neige, skis, snow, combinaisons... Il y en avait pour tous les goûts, que l'on soit amateur ou confirmé ! Cette année encore, la Bourse d'hiver a été un succès, et sera reconduite l'année prochaine.

Les bénéfices de la Bourse, iront, comme ceux réalisés lors de la Pizza Party organisée en mai dernier, à la Coopérative scolaire, pour soutenir les nombreux projets que l'équipe pédagogique de l'école propose aux enfants : activités culturelles (théâtre, visite d'expositions...), sportives (sorties VTT, ski, kayak et même rugby cette année pour

les CM !), et autres sorties comme les classes de mer, mémorables pour les enfants, mais coûteuses. L'association « Les 3 P'tits Rochons » a ainsi pour mission de contribuer à rendre possible ces activités si riches pour les enfants, depuis la maternelle jusqu'aux CM.

Prochain rendez-vous : le 23 décembre au Marché de Noël, pour une vente de crêpes cette fois !

## Loisirs et Culture

### Le modélisme naval à La Roche De Rame

Cette année encore l'association Loisirs et culture de modélisme naval de La Roche De Rame compte une vingtaine d'adhérents dont de nombreux jeunes de la commune mais aussi d'ailleurs. En effet, cette association est la seule sur le département exerçant le modélisme naval avec des licenciés aussi jeunes et ce grâce à la présence de bénévoles venant tous les jeudis soirs à l'école de Géro pour initier et encadrer ces apprentis.

De nouveaux adhérents sont arrivés cette année et tous vont s'atteler à construire soit un catamaran, soit des bateaux dits « ligne droite » en résine ou encore, pour les plus anciens, des bateaux beaucoup plus perfectionnés et minutieux en bois.

Cet été vous avez pu découvrir certaines de ces constructions à la fête de la Saint Laurent de La Roche De Rame mi Août où l'association était présente ou encore à la fête du lac d'Eygliers, à la fête du sport à l'Argentières...

Tout ceci ne serait pas possible sans différentes subventions donc un grand merci à la commune et à l'OIS nous aidant dans nos projets.

Si vous vous sentez l'esprit marin, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous...



# Foyer de l'Amitié Rochonais

Avec ses 110 adhérents le Foyer de l'Amitié propose des activités variées qui correspondent au désir de chacun. Les rencontres hebdomadaires le jeudi de 14 h à 17 h30, où les adhérents se retrouvent au local des associations, mis à disposition par la Mairie, avec parties de belote, tarot, tricotage et échanges, agrémentent ces après-midi, entrecoupés d'un goûter à 16 h.

Depuis le début de l'année, les activités ont débutées par la dégustation des rois le 11 janvier.

Le 27 janvier Assemblée générale qui s'est passée dans une bonne ambiance, et autour d'un bon repas. Les comptes montrés par Mme FRISON Odette trésorière sont sains.

Le 4 février thé dansant animé par Martial Rey, nous avons eu du monde

Le 8 février dégustation de crêpes très appréciée. Merci à nos pâtisseries.

Le 10 mars concours de belote participation de 36 joueurs avec les foyers de St Crépin, L'Argentière et St Martin de Queyrières.

Le 29 avril thé dansant animé par Emmanuel Patras. 100 entrées. les danseurs étaient ravis.

Le 29 mai. Sortie en Chartreuse. Après un bon repas direction Voiron pour visiter les caves. Une journée très appréciée

Le 7 juin Notre pique nique dans le Parc du château 70 personnes se sont retrouvés heureux et avec un temps merveilleux

Le 12 et 13 juin un voyage dans les Cévennes. A l'arrivée après un bon repas nous avons assistés à un récital dédié à Jean Ferrat. Le lendemain visite de la bambouseraie d'Anduzze, un lieu magnifique, puis ballade en train à vapeur. Tout le monde est revenu enthousiaste.

Le 5 juillet Pique nique à Limassouse. Merci à nos amis de Champcella pour cette belle journée.

Le 4 août Loto de la St Laurent, qui a connu comme d'habitude une belle affluence.

Le 12 août Kermesse où nous avons vendu tricots, gâteaux et confitures, mais un peu moins de fréquentation que par le passé.

Du 21 au 28 septembre voyage aux Pouilles en Italie. Pour la cinquantaine de retraités enchantés de ce séjour. Magnifique périple de 3600 kms, visite de Bari, Locorotondo, Matera, le beau village d'Alberobello, Lecce et sur le retour Rimini Pescara et Parme ;

Le 13 octobre à la salle polyvalente, le Foyer a fêté ses 40 ans d'existence. 100 personnes étaient présentes. Après le discours du Président M. Arduin Robert, nous avons dégusté un très bon repas et nous avons terminé cette belle journée dans la joie et les rires grâce à l'humoriste Le Tambourinaire et le spectacle proposé par « nos vamps » du Foyer.



Programme pour ce dernier trimestre.

Le 20 novembre le Foyer offrira un loto aux résidents de la maison de retraite Montbrison à L'Argentière. Les gâteaux confectionnés par les dames du Foyer seront comme d'habitude très appréciés.

Le 26 novembre sortie à Nyons dans la Drôme pour déguster la bouillabaisse.

Le 8 décembre notre repas de Noël à la Salle Polyvalente

Le 9 décembre thé dansant avec Martial Rey

Le 20 décembre dégustation de la bûche de NOEL

*Nous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année à tous nos adhérents,  
une bonne et heureuse année 2019  
ET SURTOUT UNE BONNE SANTE*





## La forge de la Fare

La forge mise à nue en octobre. L'association cherche à vérifier le mode d'énergie utilisé pour faire fonctionner le soufflet: hydraulique ou force humaine (tirer sur la chaîne du soufflet).

La restauration du soufflet est en cours. L'association Patrimoine financera ce travail.

## Les murets du sentier de Pra Reboul à Champoucel, corvée d'octobre.

Une équipe de patrimoine a nettoyé les murets, de tant d'années, qui bordent le sentier, envahis par la végétation.

## L'exposition sur la Guerre de 14-18

Débutée le 20 novembre et terminée le 29 novembre, elle témoigne des souvenirs de l'arrière-grand-mère d'Agnès Colombar, organisatrice de cette exposition. Ce sera la dernière fois que cette exposition sera visible dans les Hautes-Alpes, le musée de Meaux étant intéressé.

## Vidéo

Témoignages de familles sur les soldats du village qui sont revenus, à l'aide d'Interview filmées par Gérard Guimbert et Colette Duc, mercredi 28/11 à 18h.

## Conférence

De Gérard Guimbert sur le cinéma pendant la Grande Guerre, mardi 27/11 à 17h, terminant ainsi le cycle de conférences organisées par l'association Patrimoine.



# Cœur et mains

## BIEN-ÊTRE

### «Un voyage Intérieur»



MASSAGE Bien-Être, Shiatsu, Réflexologie, Relaxation Guidée, Relation d'Aide et Thérapie psychocorporelle;

Séance individuelle à domicile, au cabinet ou sur lieu de vacances.

Atelier collectif mensuel, apprentissage des pratiques, ouvert à tous, un samedi/mois (centre socio-culturel).

Tarifs: de 20 € à 55 €, 7 sur rdv 7jrs/7.

Contact: M<sup>me</sup> RAGE LAURENCE, Praticienne massage bien-être, Somatothérapeute.

Association coeur et mains, 06 87 54 73 71 - coeuretmain7@gmail.com



# Les passeurs de mémoire Rouchoun patoisant

## LES PASSEURS DE MÉMOIRE ROUCHOUN PATOÏSANT OEUVRENT POUR LES US ET COUTUMES

Ils écoutent avec attention les histoires et anecdotes dont la plupart sont racontées par le maître des lieux, Francis Massieye. Le lundi après midi, ils sont une poignée de passionnés des us et coutumes d'autrefois à venir goûter de la chaleur ambiante de l'écurie située au mas des Queyras tout en cassant des noix et autres travaux. Ils y retrouvent une atmosphère des veillées d'antan où chacun allait de son histoire qui égayait les longues soirées d'hiver. Les temps ont bien changé mais le groupe s'est donné naturellement comme objectif de refaire vivre le passé. Depuis 2017, la petite communauté informelle créée par Francis Massieye et quelques copains a fusionné avec l'association « *rouchoun patoisant* » pour devenir « *les passeurs de mémoire rouchoun patoisant* ». Au-delà des activités du lundi après midi par une poignée d'entre eux, une quinzaine de férus de langue locale se retrouvent deux fois par mois pour parler la langue du pays et traduire des textes issus essentiellement d'histoires locales.

## DÉMONSTRATIONS AU COURS DE L'ÉTÉ

Le groupe historique n'hésite pas à transporter un chargement digne des forains pour aller présenter ses activités dans quelques communes environnantes et surtout lors de la fête de la Saint Laurent au village. Outre la dégustation du café d'orge et de l'huile de noix (entièrement confectionnés par le groupe à partir de produits bio), la présentation d'outils anciens, la réalisation de battoirs et de tacoules (clé à lier les ballots de foin), la construction de bourneaux (bille de bois percée par une logue tarière permettant de réaliser l'adduction d'eau autrefois) intriguent les visiteurs.

## UN PETIT JOURNAL ÉDITÉ 2 à 3 FOIS PAR AN

Sous la plume de l'un des membres, Jean Foucras, « les cahiers des passeurs de mémoire rouchoun patoisant » est un recueil de témoignages et de recherches sur un thème défini en lien avec le village ou les environs. Ce « cahier » est offert (pour l'instant) gratuitement en ligne (il suffit de transmettre son adresse mail à l'association : [passeurslaroche@gmail.com](mailto:passeurslaroche@gmail.com)).

Les « *passeurs de mémoire rouchoun patoisant* » ne voient pas passer le temps même s'ils apprécient de se remémorer le passé. Le vendredi matin, certains se retrouvent autour d'un bon vin et d'un casse croûte pour consolider leur amitié et leur passion des gestes d'autrefois. Ils appellent ce moment : « tourner un bloc » tout simplement car, à l'origine de ces retrouvailles hebdomadaires, ils disaient à leur femme : on va tourner un bloc (de rocher) pour éviter de dire qu'ils allaient boire un coup ! Décidément, le groupe vit passionnément le moment présent pour consolider les richesses du passé !

Contact : JF Albrand, président [jfa.rochrame@gmail.com](mailto:jfa.rochrame@gmail.com) et 06 10 40 78 32  
Pour recevoir « les cahiers » : [passeurslaroche@gmail.com](mailto:passeurslaroche@gmail.com)



La confection de bourneaux



Le « groupe des passeurs de mémoire » rattaché à l'association « les passeurs de mémoire rouchoun patoisant »



Démonstration du jeu de la « mourre »

Chers amis,

Les cérémonies du 18 juin se sont déroulées à L'Argentière, en présence du Député Joël Giraud, du Maire de L'Argentière, des conseillers départementaux, des anciens combattants, de la FNACA, des élus du canton, des gendarmes et de 8 porte drapeaux. Le 14 juillet, nous avons commémoré la journée nationale en présence des autorités et de 8 porte-drapeaux.

Le 11 août à la chapelle du Lautaret une émouvante cérémonie s'est déroulée en mémoire des fusillés du Lautaret en présence des élus du Briançonnais, des autorités militaire et de nombreux anciens combattants français et italiens. 48 porte drapeaux présents.

Le 26 août, une cérémonie a eu lieu à la Monta dans le Queyras commémorant les combats qui ont eu lieu et hommage aux victimes avec les représentants des associations italiennes. A l'issue des hommages, un apéritif a été offert par la commune. L'association des soldats de la mémoire a effectué une petite parade en costumes d'époque. 18 drapeaux étaient présents.

Le 6 septembre, la cérémonie commémorative à Francis Méliat s'est déroulée au monument aux morts de L'Argentière La Bessée en présence de M. le Maire, ses conseillers et 6 portes drapeaux.

La veille du 11 novembre, à 17 h les enfants de l'école ont déposé des bougies devant le monument aux morts en hommage aux poilus.



### **Les cérémonies du 11 novembre ont débutées à La Roche de Rame**

par un dépôt de gerbes au carré militaire suivi par la cérémonie au monument aux morts en présence de l'écho des glaciers, de la chorale, du Député, de M. Le Maire, des élus départementaux, des élus locaux, de la gendarmerie, des pompiers, du président de l'AMAC et des porte drapeaux.

D'autres cérémonies ont suivi à L'Argentière La Bessée et à Saint Martin de Queyrières. Les anciens combattants et leurs conjoints se sont retrouvés autour d'un bon repas au restaurant Lacour.

*Le 10 novembre à 17H, les enfants des écoles ont déposé des bougies correspondant au nombre de poilus Rochonnais morts pour la France*

### **La cérémonie à L'Argentière**

Notre monument aux morts a été restauré et trône actuellement dans la belle place que la commune a inauguré le 27 octobre.

Ce dernier semestre nous avons assisté à 3 obsèques de camarade :

- le 12 octobre Jean Caire
- le 3 novembre Elie Milleret
- le 19 novembre Roland Henri

L'AMAC recherche des volontaires porte drapeaux, vous adresser à Jean Flandin.



*La cérémonie à L'Argentière*

*Le président et les membres du bureau vous souhaitent de passer une bonnes fêtes de fin d'année.*



## **Visite de Madame Élisabeth BORNE, Ministre des Transports Communiqué commun DÉVIATION-LRDR / MUNICIPALITÉ Déviation de La Roche de Rame : confiance mais vigilance**

Samedi 22 septembre 2018, pendant près de 30 minutes, Madame Elisabeth BORNE, Ministre des Transports s'est arrêtée à La Roche-de-Rame. Elle était accompagnée de Madame Cécile BIGOT-DEKEYSER, Préfète des Hautes-Alpes, Madame Chantal EYMEOD, Maire d'Embrun et Conseillère régionale, Monsieur Joël GIRAUD, Député des Hautes-Alpes et Rapporteur Général de la Commission des Finances, Monsieur Marcel CANNAT Vice-président du Conseil Départemental en charge des routes.

Elle a rencontré Messieurs Michel FRISON et Jean-Robert RICHARD, Maire et premier adjoint de la Municipalité de La-Roche-de-Rame et Jean-François ALBRAND et Steeve PEYRON, Président et Secrétaire Général de l'Association DEVIATION-LRDR.

Un nombre important de Rochons dont 7 autres membres du Conseil municipal, et des habitants des alentours étaient présents et particulièrement attentifs aux débats.

Le sujet abordé était bien sûr la réalisation d'une déviation de la RN 94 à l'endroit du village.

Tous les arguments nécessaires et de bon sens ont été cités à Madame la Ministre en insistant sur les caractères d'insécurité, de pollutions diverses, d'absence de possibilité de mise en valeur des patrimoines et du lac en particulier.

L'accent a été mis sur l'inoccupation de 50 % des logements en bordure de la nationale, les pertes économiques évidentes induites (taxes d'habitation et foncière, CFE, TVA, pas d'activités artisanales pour rénover et aménager, pas de consommation locale) ainsi que la fermeture de tous les commerces. La route nationale 94 est l'axe majeur entre Marseille et Turin et l'axe unique entre Gap et Briançon. Il faut permettre une circulation fluide malgré une augmentation constante du trafic. Mais un verrou subsiste dans la traversée de notre village où un poids lourd ne peut croiser un autre véhicule dans des conditions normales, situation scandaleuse en France en 2018.

Ont été rappelés les atouts considérables de La Roche-de-Rame comme débouché d'activités du Pays des Ecrins, l'attrait touristique fort du lac naturel et la multitude d'activités et de commerces encore présents il y a quelques années.

Madame la Ministre a écouté attentivement les arguments irréfutables et de bon sens présentés par ses interlocuteurs. Elle s'est engagée sur trois points :

- mener à terme les études décidées en juillet 2017
- associer la Municipalité et l'Association
- faire preuve de la plus totale transparence

Enfin, avant de lui offrir quelques cadeaux locaux comme une bouteille de Génepy et un t-shirt rouge « Déviation Urgence », Michel FRISON a souligné le besoin vital d'une déviation pour permettre la revitalisation du village et Jean-François ALBRAND a demandé l'inscription sans délai de la réalisation de la déviation au Contrat de Plan Etat-Région 2021-2025.

C'est la première fois qu'une Ministre montre son intérêt pour la déviation. Fortes des promesses de Madame la Ministre et confiantes dans leur réalisation, la Municipalité et l'Association DEVIATION-LRDR se montreront néanmoins particulièrement vigilantes car elles n'oublient pas les nombreuses études passées et les espoirs demeurés vains.

Nous attendons maintenant avec impatience le nom du bureau d'étude puis ses premières conclusions. Nous veillerons au respect du calendrier proposé.

17/10/2018

# EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES ET MÉTALLIQUES SE TRIENT

## EMBALLAGES

Packaging 
 Verpackung 
 Imballaggio 
 Embalaje 
 Obal



Tous les emballages  
plastiques et  
métalliques se trient !

## NOUVEAU !



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Ce pictogramme «TRIMAN» facilite le geste de tri ! Il signifie que l'emballage est recyclable et qu'il doit être trié.



## PETIT GUIDE du tri sélectif



Guillestrois-Queyras  
 Pays des Écrins  
 Interreg  
 ALPES

## VERRE

Glass 
 Glas 
 Vetro 
 Vidrio 
 Sklo



Bouteilles, flacons,  
pots et bocaux en verre.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le sable, matière première du verre, n'est pas renouvelable. Le verre doit donc être recyclé !



## PAPIER

Paper 
 Papier 
 Carta 
 Papel 
 Papier



Courriers, lettres et enveloppes, journaux, prospectus, magazines, catalogues et annuaires, livres et cahiers sans couverture rigide.



Retirer les films plastiques  
Remove plastic film  
Zurückziehen Kunststoffolie  
Retirer le film plastique  
Remover the plastic elements  
Odstránit plastové fólie

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La fabrication d'une tonne de pâte à papier à partir de papier recyclé économise 15000 litres d'eau et 2 à 3 tonnes de bois par rapport à de la pâte à papier classique.



## Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

### Consommez malin !

Pour n'acheter que le nécessaire, faites une liste de courses et préférez la vente à la coupe et en vrac !

### Donnez plutôt que jeter !

Faites un don à la Ressourcerie La Miraille  
04 92 49 62 88 / [www.lamiraille.org](http://www.lamiraille.org) / [contact@lamiraille.org](mailto:contact@lamiraille.org)

### Privilégiez le réutilisable !

Le SMITOMGA met gratuitement à disposition des organisateurs d'événements des gobelets réutilisables.



## COMPOSTAGE

Composting 
 Kompostierung 
 Compostaggio 
 Compostaje 
 Компостирование



Déchets verts, restes de repas, épluchures de fruits et légumes, mouchoirs et essuie-tout... Transformez vos déchets en compost !

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le SMITOMGA propose des composteurs individuels et collectifs pour traiter localement les 30% de déchets compostables encore présents dans les déchets non recyclables.



## DÉCHÈTERIES



**Déchets verts**  
Le broyage, le paillage ou le compostage permettent de profiter d'engrais naturels ! Vous pouvez également valoriser vos déchets de jardin en déchèterie.



**Cartons**  
Tous les cartons sont acceptés en déchèterie ou dans les locaux à cartons présents sur le territoire.



**Textile**  
Quel que soit leur état d'usage, les textiles sont collectés pour être réutilisés ou recyclés par EcoTLC. Tous les points de collecte sur [www.lafibretrif.fr](http://www.lafibretrif.fr)



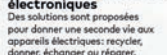
**Produits chimiques**  
Préservez votre santé, celle de vos proches, et agissez pour la protection de l'environnement, en déposant vos déchets chimiques en déchèterie.



**ÉCOMobilier**  
Meubles usagés  
La Filière EcoMobilier valorise les meubles usagés en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie.



**Appareils électriques et électroniques**  
Des solutions sont proposées pour donner une seconde vie aux appareils électriques : recycler, donner, échanger ou réparer. [www.eco-systemes.fr](http://www.eco-systemes.fr)



**recylum**  
Ampoules, néons  
Recylum dépollue et réutilise les matériaux pour ne pas puiser dans les ressources naturelles. [www.recylum.com](http://www.recylum.com)

### + D'INFORMATIONS

Guillestrois - Queyras : 04 92 45 59 91  
Pays des Écrins : 04 92 23 29 60

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Tout dépôt au pied des points d'apports volontaires est considéré comme « dépôt sauvage » et peut être sanctionné d'une amende.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

En moyenne, les déchets non recyclables produits sur le Guillestrois-Queyras et Pays des Écrins parcourent 130 km pour être enfouis.

Toutes vos questions au **04 92 45 59 92** sur [smitomga.com](http://smitomga.com)



# LA ROCHE-DE-RAME

**Dimanche**

**23**

**décembre**

**2018**

**de 14h à 19h**

**Place  
centre village**

## Marché de NOËL

- **Décoration**
- **Artisanat**
- **Produits gourmands**
- **16h30 Chants de Noël  
par les enfants de l'école primaire**
- **Tombola - Tirage à 18h30**

**Vin chaud  
Chocolat chaud  
Crêpes  
Gaufres  
Flamenkuches**

*Organisé par l'association  
Patrimoine de La Roche-de-Rame*